

LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 121

MONTREAL, LE JEUDI 26 MAI 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Le verbe se fait fleurs...

Pierre Bourque a maintenant sa biographie complaisante

Kathleen Lévesque

Si le chef de Vision Montréal, Pierre Bourque, est fort silencieux depuis le lancement officiel de sa candidature à la mairie de Montréal le 24 avril dernier, d'autres se chargent de faire la promotion de l'homme et de son passé d'horticulteur. Sous la plume admirative de la journaliste de *La Presse*, Anne Richer, la biographie *Pierre Bourque Portrait de l'homme*, a été lancée hier soir sous étiquette Stanké. À n'en pas douter, ce livre dithyrambique n'est pas étranger aux élections municipales du 6 novembre prochain.

Celui qui après 30 ans comme fonctionnaire à la Ville de Montréal tente d'accéder au fauteuil de premier magistrat est présenté dans une langue enthousiaste et mielleuse, comme un intellectuel fonceur, un humaniste à tous crins. À la limite de la complaisance, cette biographie retrace la vie de Pierre Bourque sans jamais vraiment mettre en relief ce qui a amené l'homme à réaliser les projets d'envergure que l'on connaît.

Sur ce point d'ailleurs, Anne Richer ne craint pas la redite. Elle martèle.

Avec *Pierre Bourque Portrait de l'homme*, le lecteur tombe dans l'anecdote. Dès les premières pages, le ton est donné. La mère ressent «des petits pincements caractéristiques au bas des reins». Et quelques pages plus loin, on s'attarde à l'adolescence fort peu révélatrice.

«Il amorce la puberté, sa sensibilité est écorchée vive. Confusément, il prend conscience d'étranges forces en lui, de ses ailes qui veulent se déployer», peut-on lire. Ou encore, en se référant à la première amourette à 14 ans de Pierre Bourque, Mme Richer écrit: «Ils se voient le soir en cachette, car leurs pères surveillent, gardiens sans faille et sans reproches de la moralité de leurs enfants. Mais dans la nature ardente de Sainte-Rose au clair de lune, les soirs d'été, dans le tintamarre des reinettes, le bruissement des grands feuillus, dans la crainte et l'émerveillement, on ne peut pas empêcher le torrent de passer ni la vie de crier».

Les deux cents autres pages suivent le même rythme. La vacuité des mots laisse bouche bée. Si l'homme est sensible, cela devient ici sensiblerie, s'il est un rêveur, on le voit rêvasseur. Tout est enveloppé de dentelle littéraire et le petit côté messianique, qui pointait déjà avec l'entrée en scène politique de Pierre Bourque, est clairement établi.

Il s'agit pourtant d'une biographie autorisée. Pierre Bourque a donc pris connaissance de ce texte nébuleux et mollasson. Se réjouit-il de prendre en public l'allure d'un grand naïf? Chose certaine, ce livre risque de le desservir politiquement.

Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) en fera ses choux gras. Dans les assemblées de cuisine, plus d'un pourra douter de la capacité de l'ancien fonctionnaire, quelque peu délinquant, à descendre sur terre et à affronter les dossiers arides de fiscalité municipale. («Il veut façonner et inscrire au fond de lui des rêves profonds qui vont lui ressembler et l'animer. C'est du moins ce qu'il croit qu'il veut. C'est du moins ce qu'il ressent qu'il est...», peut-on lire.)

D'aucuns s'étonneront que les principaux organisateurs de Vision Montréal n'aient pas pris connaissance de ce livre avant sa publication. Amateurisme? Bernard Magnan, président de la nouvelle formation, considère que «tout rayonnement est intéressant».

«Pour moi, ce n'est pas une activité clairement politique. Mais, c'est certain que ça ne nuit pas», dit-il. Même chose du côté de l'organisateur Jacques Aubry. «Ça s'inscrit dans ce que M. Bourque a fait depuis 30 ans. Ça va permettre de diffuser ce qu'il est», estime-t-il.

Vision Montréal promet depuis quelques mois une nouvelle façon d'aborder la politique. Faut-il voir dans la parution de cette biographie un premier signe du renouveau municipal? La campagne électorale aura-t-elle ce ton doucereux?

Pourtant, l'équipe de Bourque peut jouer dur. La bataille qu'a livrée la semaine dernière l'opposition officielle à l'Hôtel de Ville, si elle démontrait certaines maladroites, a quand même obligé le RCM à se secouer. Le rapport de forces est établi. Le RCM est menacé.

De plus, d'ici deux semaines, les grandes orientations de Vision Montréal seront dévoilées en vue du congrès de fondation le 19 juin prochain. Localement, les candidats s'activent; les membres seraient au nombre de 1000.

Toutefois, sur la grande scène de la course à la mairie, le seul événement notable depuis le rassemblement du 24 avril survient avec la sortie du livre d'Anne Richer. Du coup, le terrain devient glissant.

Le livre ne mentionne que superficiellement que Pierre Bourque lorgne du côté de l'Hôtel de Ville. Un petit paragraphe souligne toutefois l'avenir de ce dernier advenant un échec. «Le grand jardinier se saborde, en quelque sorte, mais c'est pour aller aborder d'autres rivages. Si ces rivages sont inhospitaliers, à 52 ans il ne fera pas naufrage. Il va retourner à ses fleurs, à ses arbres, à son enseignement, se nourrir à d'autres humus.»

POLITIQUE

André Ouellet suit Bouchard à Paris

PAGE A 5



MONTREAL

Le directeur de l'Hôtel-Dieu démissionne

PAGE A 3

LES RÉGIONS

Le sort commun de Hull et d'Ottawa

PAGE B 1



Parizeau accuse Chrétien de mentir

Le Québec, selon lui, peut devenir souverain sans le consentement du Canada



MICHEL VENNE DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, accuse le premier ministre canadien, M. Jean Chrétien, de mentir en affirmant que le Québec ne peut devenir souverain sans le consentement du Canada.

Dans une déclaration de quatre pages lue devant la presse parlementaire, hier, M. Parizeau soutient que le Québec peut se déclarer unilatéralement souverain, s'il respecte trois conditions. Le chef péquiste s'inspire

d'un avis soumis par cinq experts internationaux à la Commission d'étude sur les questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté, créée par la loi 150, en 1991.

Ces conditions sont les suivantes:

■ que la déclaration de souveraineté se fonde sur une volonté populaire incontestable et clairement exprimée, lors d'un référendum par exemple;

■ que les institutions politiques québécoises montrent leur capacité d'instaurer et de maintenir, à titre exclusif, l'autorité publique sur le territoire du Québec;

■ que la souveraineté du Québec soit reconnue par d'autres pays, à l'échelle internationale.

M. Parizeau avertit par ailleurs M. Chrétien que la question qui sera posée lors du référendum sur la souveraineté sera déterminée par l'Assemblée nationale. Il s'agit de «quelque chose qui ne le regarde pas», dit-il. M. Chrétien a déclaré mardi qu'il voulait «un référendum avec une question très claire» qui ne porte pas sur la souveraineté mais sur «la vraie chose: la séparation du Québec du Canada».

VOIR PAGE A 10: PARIZEAU

Soljénitsyne reverra la Sibirie

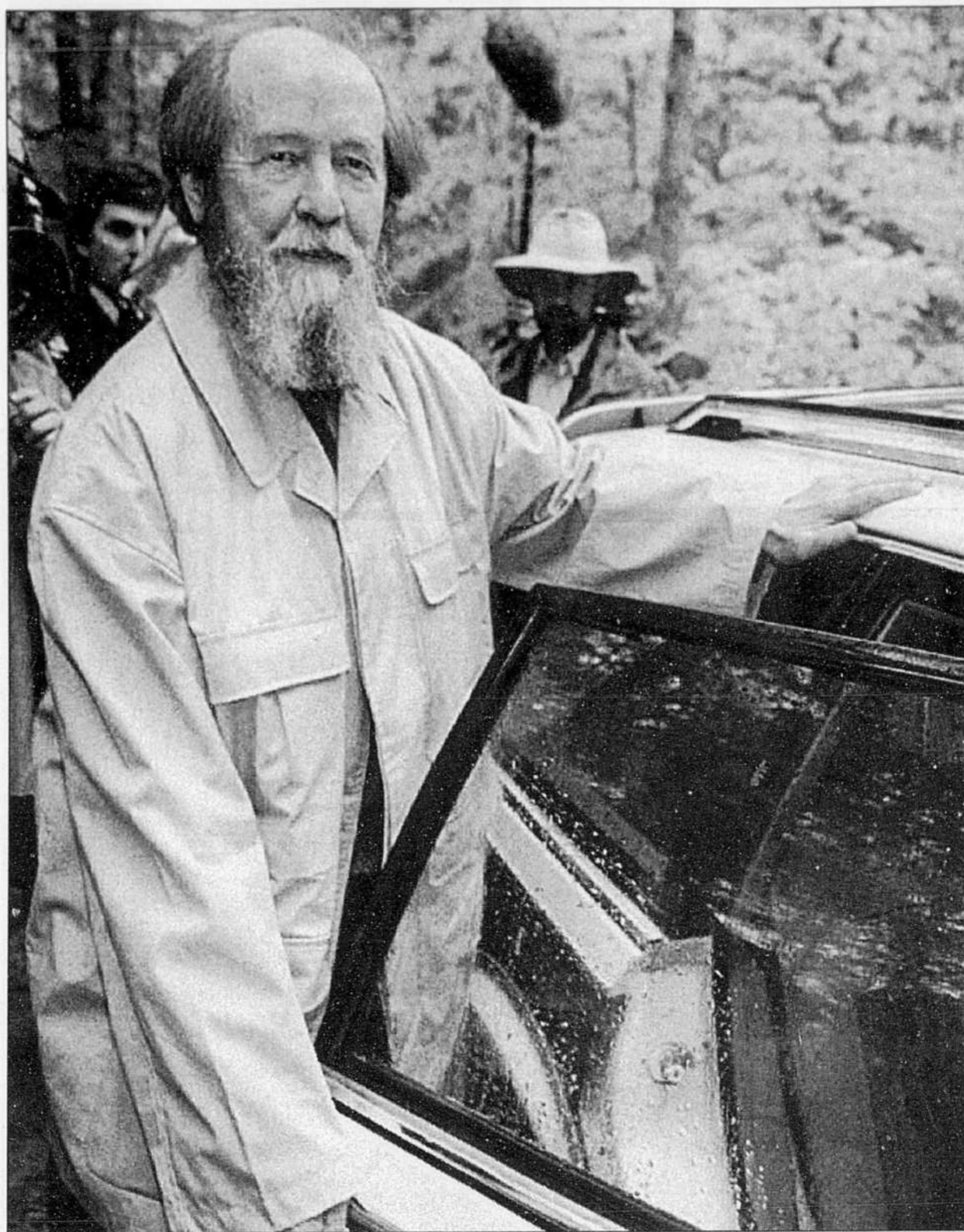


PHOTO AP

ÇA Y EST, l'auteur russe Alexandre Soljénitsyne a quitté hier sa résidence de Cavendish, au Vermont, pour entamer son voyage de retour dans sa Russie natale, après un exil de 18 ans. L'écrivain, en passant par l'Alaska, s'est d'abord rendu à Vladivostok puis à Magadan, cette ville de Kolyma, à l'extrémité est de la Sibirie, qui a vu passer tant de «zek» (détenus du Goulag).

Vers un BAPE de la vie privée?

Des experts préconisent l'évaluation sociale des technologies de l'information

MICHEL VENNE DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Après dix années d'application de la loi sur la protection des renseignements personnels, le temps est venu de passer à une étape nouvelle, celle de l'évaluation sociale, publique, des technologies et des systèmes qu'on utilise pour récolter et traiter l'information qui concerne les citoyens.

La loi actuelle prévoit des mécanismes d'accès des citoyens à l'information gouvernementale et des règles de protection des renseignements confidentiels. Mais elle est muette sur les développements technologiques qui touchent directement autant l'accès à l'information que sa protection et qui ont des effets pervers, générateurs de coûts, qui peuvent être évités grâce à une évaluation préalable. Aujourd'hui, le gouvernement peut décider

d'informatiser les dossiers médicaux dans les hôpitaux, décider de relier entre elles diverses banques de données, sans qu'aucune instance indépendante, encore moins les citoyens eux-mêmes, ne puissent se prononcer sur le bien-fondé des changements, dont ils sont d'ailleurs à peine informés.

La consultation publique menée entre le 10 et le 17 mai à l'Assemblée nationale sur la mise en œuvre de la loi a mis en lumière l'impuissance du législateur. Des experts, à commencer par la Commission d'accès à l'information, chargée de l'application de la loi, ont proposé divers mécanismes pour forcer les ministères et organismes à soumettre leurs nouveaux projets technologiques à l'examen public. Deux cas pourraient faire l'objet des pre-

Des cas en Belgique et en Allemagne

L'aire de la bactérie dévoreuse s'étend

Les autorités lancent des appels au calme

LE DEVOIR AVEC L'AGENCE REUTERS

Les ministères de la santé publique de Grande-Bretagne, d'Allemagne et de Belgique ont lancé de fermes appels au calme après la parution d'une nouvelle selon laquelle neuf personnes seraient mortes victimes de la «bactérie dévoreuse».

Après la Grande-Bretagne, voilà qu'on a appris que 17 cas d'infection de la bactérie «dévoreuse de chair», qui serait en fait un streptocoque ravageur, ont été constatés en Belgique pendant qu'en Allemagne on indiquait en avoir enregistré entre 30 et 40.

Sans préciser si certaines des personnes atteintes avaient succombé aux effets de la bactérie dévoreuse, le ministre belge de la Santé a souligné qu'il n'y avait pas d'épidémie en vue. En Allemagne, un porte-parole officiel du ministère responsable a indiqué que près de la moitié des cas observés seraient mortels.

Le streptocoque A, bactérie habituellement inoffensive pour l'homme, peut évoluer rapidement vers des formes très virulentes et peut tuer une personne en 24 heures en «rongeant» la chair humaine. Les symptômes de l'infection sont la fièvre, de fortes douleurs, des vomissements et la diarrhée. Environ 10 % de la population est porteuse de la bactérie qui provoque, dans les cas bénins, un mal de gorge plus ou moins chronique.

VOIR PAGE A 10: BACTÉRIE

Visite aux Franco-Ontariens

D'autres remous sur les pas de Bouchard

JEAN DION DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Décidément, Lucien Bouchard ne peut plus faire un pas hors du Québec sans que la controverse et l'animosité le suivent comme son ombre.

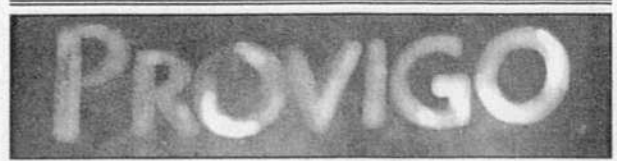
L'homme qui fait rager le Canada a de nouveau suscité des remous malgré lui, hier, lorsque des députés libéraux ontariens sont tombés à bras raccourcis sur l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), qui a invité le chef du Bloc québécois à prendre la parole lors de son assemblée annuelle, la semaine prochaine à Toronto.

«Je trouve ça dégueulasse», a commenté le député de Glengarry-Prescott-Russell, Don Boudria, qui a enjoint l'ACFO de retirer l'invitation, probablement due à «des tendances suicidaires», faite à celui dont l'option «menace la survivance de la francophonie canadienne».

«Les poules n'invitent pas le colonel Sanders», a exemplifié M. Boudria.

Dans la même veine, Jean-Robert Gauthier, député d'Ottawa-Vanier, a reproché à l'ACFO d'avoir «invité le renard dans le poulailler». Lucien Bouchard «est un ennemi de mon Canada», a-t-il dit, «quelqu'un qui a comme principe fondamental de détruire ce pays. Je ne comprends pas.»

VOIR PAGE A 10: BOUCHARD



Les loups Sobey dans la bergerie Provigo?

PAGE B 2

INDEX

Les actualités...A4	Idées.....A9
Agenda culturel...B6	Le monde.....A6
Avis publics...B4	Montréal.....A3
Classées.....A6	Mots croisés.....B4
Culture.....B8	Politique.....A5
Économie.....B2	Régions.....B1
Éditorial.....A8	Les sports.....B5



Météo
Ciel variable
Max. 15
Détails en B4

VOIR PAGE A 10: VIE PRIVÉE

35^e fête de la Pub


LE DEVOIR et

LE PUBLICITÉ CLUB DE MONTRÉAL


PCM

vous présentent les meilleures annonces publiées dans les journaux en 1993*

Une police intelligente.



avec la Grande 7 Axa Assurance, une police qui entend votre voix et vous offre les meilleures garanties et services au meilleur prix. Elle offre une couverture complète et vous permet de bénéficier de tous les avantages de la Grande 7 Axa Assurance. Demandez la Grande 7 Axa Assurance, une police intelligente.



Axa Assurances
"Une police intelligente"
YOUNG & RUBICAM
MONTREAL



Belle de jour le monde. Belle de nuit le monde.

Bell

Bell Québec Monsieur B.
"Génie"
COSSETTE
COMMUNICATION MARKETING

Pourquoi ne pas partager ce moment de joie avec un ami de Québec?

Bonne nuit Canada!

Bell est le meilleur d'être votre réseau téléphonique officiel.

Bell
des gens de parole.

Bell Québec
"Canadiens"
COSSETTE COMMUNICATION
MARKETING

«Les femmes sont libérées. D'accord. Mais de quoi?»



Fairweather

Fairweather
"Libéré"
TAXI



Jamais un V8 n'a donné autant de jus.


Des idées qui font du chemin.

Ford du Canada
"V-8"
YOUNG & RUBICAM
MONTREAL

Le doyen de la Faculté de droit de McGill est un ancien de l'UQAM

UQAM

Université du Québec à Montréal
"Le doyen"
TAM-TAM INC. PUBLICITÉ



Du caractère

Brasserie Molson O'Keefe
"Coupe Stanley"
AUGER BABEUX FCB

La Sentra est si fiable que nous avons pensé la rebaptiser Maytag.




La nouvelle Sentra Coupe IMA 2004
10 990\$

Nissan

Nissan
"Maytag"
BOS

CERTAINS DEVRAIENT S'OFFRIR 2 VERRES AVANT DE PRENDRE LA ROUTE!



VERRES MOYENS 48\$
VERRES PERMANENTS 68\$
VERRES STANLEY 98\$

LE LUNETIER
OFFRIR LES MEILLEURS PRIX, ÇA NOUS REGARDÉ!

Le Lunetier
"Avant de prendre la route"
GROUPEACTON



HENRI VÉZINA DÉMÉNAGE.

Henri Vézina
"Mannequin"
BOS

LE DEVOIR

MONTRÉAL

Feux d'artifice

Urgences-santé réduit le périmètre de sécurité

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Le Syndicat des employés d'Urgences-santé (CSN) craint que les compressions dans les services lors du Festival international des feux d'artifice qui commence samedi soir prochain ne mettent en péril la sécurité des milliers de spectateurs.

Le syndicat, qui représente les répartiteurs et les employés de bureau, dénonce la réduction du périmètre de sécurité, la diminution de dix à six du nombre d'ambulances stationnées sur place et l'abandon du service hélicoptère.

«On ne déplace pas aussi facilement une ambulance dans une foule qu'on le fait dans les rues de la ville, plaide hier le président du syndicat, M. Yves Fackini. C'est pour cela que des ambulances doivent être postées à des points stratégiques.»

Compte tenu de l'affluence aux feux d'artifice, les syndiqués doutent que la voie réservée aux véhicules d'urgence sur le pont Jacques-Cartier puisse être maintenue ouverte par les forces de l'ordre.

De plus, pour la première fois depuis une dizaine d'années, des secouristes achalandés seront laissés sans ambulance attitrée. Or, c'est habituellement après le spectacle que les bagarres éclatent.

«Cela augmentera dangereusement le temps d'intervention», de dire M. Fackini.

Pour Mme Dominique Drouin, porte-parole d'Urgences-santé, «notre organisme est assez responsable pour ne pas mettre la population en danger».

L'an dernier, Urgences-santé n'a procédé qu'à cinq ou sept interventions par événement, fait-elle valoir.

L'organisme soutient qu'il maintiendra sur l'île Sainte-Hélène une équipe composée d'un médecin et de deux techniciens ambulanciers.

La direction d'Urgences-santé s'engage à réévaluer son plan d'intervention après coup si cela s'avère nécessaire. Mais elle s'explique mal la sortie publique de ses répartiteurs, dont les contrats de travail expirent seulement en 1995.

Les répartiteurs eux-mêmes ne veulent pas lier leur intervention à celle des techniciens ambulanciers qui, il y a deux semaines, dénonçaient les problèmes mécaniques de la flotte ambulancière.

Néanmoins, les répartiteurs estiment que, faute de ressources suffisantes, la réforme annoncée au lendemain des événements tragiques de l'École polytechnique n'a pas amené un redressement de la situation et une réduction du temps moyen de réponse aux appels de détresse de neuf à six minutes.

Patrons et syndiqués soutiennent que la moyenne oscille encore entre neuf et dix minutes. Et les effets de l'introduction de l'informatique dans le traitement des appels ne se feront vraiment sentir qu'une fois complétée dans deux ans.

Depuis le départ, en 1992, des infirmières, dont la tâche comprenait le triage des appels, les répartiteurs doivent composer avec une augmentation de 25 % des affectations d'urgence, puisque tous les appels sont considérés comme des urgences.

Entre autres griefs, le syndicat signale finalement la mise en priorité des appels qui place régulièrement des personnes en attente de transport, l'absence de formation des répartiteurs en matière de terminologie médicale et les cartes géographiques mises à leur disposition qui remontent déjà de huit ans.

L'Université McGill reçoit un don de 8 millions

Hong Kong (AFP) — Un diplômé de l'Université McGill, qui a tenu à conserver l'anonymat, s'est engagé à donner à son ancienne faculté huit millions de dollars pour construire un nouveau bâtiment, a déclaré son recteur David Johnston.

M. Johnston a expliqué que l'Université, située dans le centre de Montréal, avait promis de garder l'anonymat de l'étudiant, ajoutant toutefois que le nouveau bâtiment porterait le nom de l'élève lors de son inauguration dans quelques années. Près de 700 diplômés de McGill vivent à Hong Kong.

Ce don représente les deux tiers des 12 millions de dollars canadiens que l'Université a recueillis pour l'instant à Hong Kong dans le cadre d'une campagne visant à récolter 200 millions de dollars.

Démission du directeur général de l'Hôtel-Dieu

Départ suspect? C'est aujourd'hui qu'une décision doit être prise sur le regroupement des hôpitaux

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

À quelques heures du moment ultime où les hôpitaux doivent se prononcer sur le projet de regroupement du réseau hospitalier universitaire à Montréal, le directeur de l'Hôtel-Dieu, M. Florian Brissette, a remis sa démission.

L'annonce de ce départ survient alors que le comité directeur sur le regroupement des hôpitaux universitaires, formé des représentants de ces six hôpitaux, doit se rencontrer aujourd'hui pour donner son avis final sur le scénario de regroupement proposé par la firme CGO le 8 avril dernier. Après neuf mois d'études, ce rapport proposait de réduire de six à quatre le nombre des hôpitaux universitaires francophones à Montréal.

M. Brissette, dont l'opposition au scénario CGO est connue de longue date, doit donner une conférence de presse ce matin en compagnie de l'ex-ministre fédéral Marc Lalonde, président du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu, pour justifier

l'opposition de son hôpital aux conclusions du rapport CGO.

Dans un bref communiqué émis hier, l'Hôtel-Dieu a fait savoir que le départ de M. Brissette était motivé par des «raisons personnelles», ce dernier souhaitant «réorienter ses activités» après 35 ans de service dans le réseau de la santé. Le conseil d'administration de l'hôpital a été informé de cette décision mercredi, lors d'une réunion régulière.

Joint hier, M. Brissette a soutenu que cette démission n'avait rien à voir avec la position de son hôpital et les remous qui pourraient ébranler l'Hôtel-Dieu advenant la perte de son statut universitaire. «Il n'y a jamais de bon moment pour partir. Je vais continuer à me battre pour défendre les intérêts de l'hôpital tant que j'occuperai la direction», a-t-il dit. Ce dernier doit quitter officiellement ses fonctions en décembre 1994.

Le 29 avril dernier, le comité directeur devait se prononcer sur le scénario retenu par le rapport CGO, mais cette décision avait été reportée compte tenu des divergences qui

planaient dans l'air.

La direction de l'Hôtel-Dieu avait exprimé son profond désaccord à l'idée d'être regroupé sur le même site que l'hôpital Notre-Dame et affirmait pouvoir compter sur l'appui du gouvernement Johnson pour conserver son statut. En janvier, Daniel Johnson s'était engagé à verser quelque 160 millions de dollars pour la rénovation des bâtiments de l'Hôtel-Dieu et à assurer son maintien au centre-ville.

On se rappellera que le rapport de la firme CGO proposait de réduire de six à quatre le nombre des hôpitaux universitaires, mettant en péril le statut universitaire de l'Hôtel-Dieu. L'hôpital Saint-Luc, appelé dans ce rapport à être fusionné avec l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, a aussi exprimé de sérieuses réserves sur ce projet.

Selon certaines sources, il se pourrait que le comité directeur décide encore aujourd'hui de reporter, cette fois jusqu'en septembre, la décision finale sur le regroupement des hôpitaux du réseau universitaire montréalais.

De l'eau dans le gaz



PHOTO JACQUES GRENIER

C'EST LE CAS de le dire. Il y avait hier de l'eau dans le gaz entre Esso Canada et Petro-Canada au coin des rues Sainte-Catherine et Papineau. Plus vive que sa concurrente, la compagnie Esso s'est empressée de hausser le prix du litre d'essence à 58,9 cents, alors que Petro-Canada, faute d'une échelle adéquate, proposait en matinée 53,9 cents.

Le Centre de cancérologie Charles-Bruneau lance une campagne de financement

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Le Centre de cancérologie Charles-Bruneau, rattaché à l'hôpital Sainte-Justine, a lancé hier sa campagne de financement visant à amasser 5,7 millions de dollars pour financer la construction d'un nouveau pavillon, que l'on prévoit inaugurer au mois de décembre 1994.

Ce pavillon de vingt-quatre lits en soins semi-intensifs, financé en grande partie par l'entreprise privée, devrait accueillir quelque 1000 enfants cancéreux par année.

La fondation Charles-Bruneau a vu le jour en 1990, notamment sur la motion d'un médecin de l'hôpital Sainte-Justine, avec pour but la construction de ce centre de cancérologie.

La création du centre de cancérologie Charles-Bruneau vise à promouvoir la recherche, notamment en ce qui a trait aux greffes de moelle osseuse.

Par ailleurs, le centre mettra à la disposition des patients de nouvelles façons d'administrer les agents antinéoplasiques.

Il traitera des tumeurs par une chirurgie de haute qualité et offrira des traitements d'appoint avec gardistes en radiothérapie et chimiothérapie.

En ce qui a trait à la moelle osseuse, ce centre vise de nouvelles approches.

On cite le recrutement de cellules souches hématopoïétiques périphériques ou provenant de sang du cordon ombilical de nouveaux-nés. Ces cellules serviront de greffons lors des transplantations. Dans ce domaine cependant, dit-on, des recherches fondamentales sont nécessaires pour améliorer les traitements avec le moins d'effets secondaires possible.

A ce jour, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a investi deux millions de dollars dans l'édifice du centre de cancérologie, 1,5 million de dollars devraient être ajoutés

sous peu par le ministère, notamment pour le financement d'un appareil à résonance magnétique.

Pour sa part, le groupe Vidéotron y a investi pas moins de huit millions de dollars, qui devraient lui être remboursés par le biais du téléthon de Jeunesse au Soleil.

La Fondation Charles-Bruneau a investi pour sa part les 5,7 millions pour lesquels elle mène présentement cette campagne de financement.

Selon le porte-parole de la Fondation, le cancer constitue présentement la deuxième cause de décès chez les enfants âgés de 0 à 18 ans. Ainsi, chaque année, au Québec, 300 enfants apprennent qu'ils sont atteints du cancer. Le tiers d'entre eux sont leucémiques. Un cinquième souffrent du cancer du cerveau.

Aujourd'hui, poursuit-on, les chances de guérison du cancer, toutes formes confondues, sont de 65 %, alors qu'il y a trente ans, elles étaient à peu près nulles.

Les caïds du port de Montréal sous les verrous

Saisie de haschisch: la SQ dit avoir éventré un réseau majeur de trafiquants

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Les caïds du port de Montréal ont été arrêtés. Les deux frères Mattic avaient arrangé l'importation de 26 tonnes de haschisch d'une valeur de 360 millions de dollars depuis le Mozambique jusqu'au port de Montréal. La marchandise avait été repérée par les douaniers le 3 mai dernier, près des hangars de la compagnie Christensen.

Les chefs du réseau de Pointe-Saint-Charles et de Lachine ont été arrêtés avec une dizaine de complices, hier matin. Les policiers ont découvert que Gérard Mattic et son frère avaient infiltré complètement le port de Montréal avec un réseau de complices soudoyés. Ils étaient liés au dédouanement des marchandises importées et à l'arraisonnement de camions.

La police soupçonne que les frères de Pointe-Saint-Charles ont à plusieurs occasions importé d'importantes quantités de stupéfiants en provenance de l'Afrique. Les officiers de la Sûreté du Québec soulignent hier que personne n'a encore été accusé formellement. Il est possible que les chefs de réseau seulement seront accusés.

La chose sera faite au Palais de justice de Montréal, ce matin, par les procureurs de la Couronne. Une trentaine de perquisitions ont été effectuées par une quinzaine de policiers, à la fois dans des résidences et des places d'affaires. Un douzième suspect était

encore recherché hier soir.

«Il s'agit d'une percée majeure au niveau d'un noyau de personnes contrôlant depuis très longtemps les activités criminelles au port de Montréal», a déclaré le porte-parole de la SQ, Pierre Robichaud à la PC. «Nous avons touché l'une des plus puissantes organisations du monde des stupéfiants, non seulement au Québec mais en Amérique du Nord», a-t-il ajouté.

Selon cet agent d'information de la SQ, ce réseau aurait des liens avec le «Gang de l'Ouest», un groupe responsable de nombreux vols de banque depuis le début des années 70, du trafic des stupéfiants et de meurtres aussi bien à Montréal qu'en Floride. Au cours des nombreuses perquisitions effectuées depuis l'aube hier, les policiers ont aussi trouvé 500 000 \$ en argent liquide chez les comparses.

Un autre conteneur transportant 10 tonnes de haschisch aurait passé sans encombre en mars dernier et sa marchandise aurait été complètement écoulée, avec grand profit. Les bandits auraient soudoyé et fait entrer dans leurs rangs des transporteurs de conteneurs, des locuteurs de téléphones cellulaires, des spécialistes du transport maritime international ainsi que des douaniers en marchandises. Les suspects sont susceptibles d'être accusés du trafic d'autres marchandises ayant transité par le port de Montréal. Les policiers recontactent les procureurs au Palais de justice ce matin pour convenir des accusations qui seront portées.

Lancement de la biographie de Pierre Bourque

«Oui, ça tombe à point»

LE DEVOIR

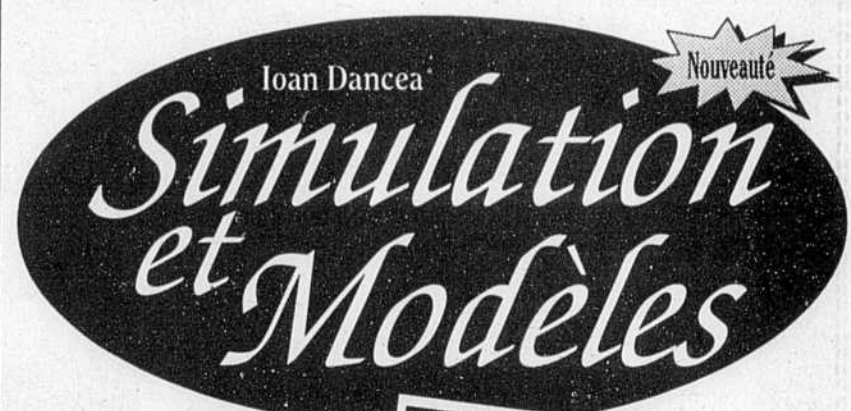
Un livre sur Pierre Bourque, *Portrait de l'homme* publié chez Stanké, lancé hier à Montréal, à sept mois des élections municipales, «oui, ça tombe à point», avouait lui-même le candidat à la mairie.

Environ 200 personnes assistaient à ce lancement au Palais des congrès dans une grande salle. Sur les tables de gros bouquets de fleurs... de papier servaient de décor.

L'auteur, Anne Richer, est journaliste à *La Presse*. Ce projet de livre remonte à 1991 à l'occasion d'une rencontre entre Pierre Bourque et Alain

Stanké en France. Mais les premières entrevues entre M. Bourque et Mme Richer, entrevues qui devenaient la matière du livre, ont commencé en octobre dernier.

«Le mandat, explique Anne Richer, était double et très très simple. Je parle de l'homme et je m'adresse à madame et monsieur tout le monde. C'était de donner des renseignements sur ce qu'il (Pierre Bourque) est, et sur son cheminement, sur ce qui l'a animé depuis son enfance. Si on conclut à la fin du livre qu'il ne pouvait que s'en aller en politique... ça, c'est peut-être une logique qui m'échappe.»



Cet ouvrage vise à transmettre les connaissances de base concernant la théorie de la simulation. Parallèlement, il permet l'apprentissage de l'un des langages les plus connus de programmation dédié à la simulation.

Ioan Dancea, docteur-ingénieur en génie informatique, est professeur à l'Université du Québec à Hull, où il enseigne les cours: Architecture des Ordinateurs, Simulation et modèles et Systèmes parallèles. Son expérience de plus de vingt-cinq années en enseignement et en recherche lui a permis de publier de nombreux ouvrages en informatique.

Simulation et modèles
ISBN 2-7601-3484-9 (214 p.) 25,95 \$

guérin Montréal
Toronto

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada

Tél.: (514) 842-3481

Télé.: (514) 842-4923

• LES ACTUALITÉS •

Enquête de l'APA

Hausse considérable de la revente de voitures volées à Montréal

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Seulement 37 % des commerçants s'apposent l'étiquette obligatoire sur les voitures d'occasion qu'ils offrent, ce qui dénote une amplification considérable de la revente des voitures volées à Montréal. L'an dernier, ce taux s'établissait encore à 56%. Cette détérioration générale des pratiques de vente a comme corollaire les réseaux de vente des voitures volées et maquillées qui se sont développés de manière fort importante dans la région de Montréal au cours des cinq dernières années.

C'est ce qui ressort de l'enquête annuelle de l'Association pour la protection des automobilistes, rendue publique hier. Si les étiquettes sont apposées, elles sont souvent erronées ou incomplètes, selon le président de l'APA, George Iny; il souligne que ce résultat est le pire des cinq dernières années et qu'il consacre des habitudes douteuses. Ce qui arrive souvent, c'est que le numéro de série affiché sur un véhicule volé s'apparente au numéro d'un véhicule gravement accidenté ou exporté à l'étranger du Canada. «On passe souvent par l'Ontario qui est le dépôt des carcasses d'automobile au Canada et qui sert de lieu pour blanchir les antécédents des voitures avant de les ramener sur le marché québécois», dit-il.

En guise d'illustration, l'APA avait invité hier matin Mme Francis Thibert à témoigner de son expérience récente. Celle-ci a acheté une voiture de marque Honda CS au prix de 8272 dol-

lars au Garage JYC du boulevard des Laurentides, à Laval-Ouest. Elle a eu très vite des problèmes avec ce véhicule et s'est aperçue qu'il ne comportait pas de garantie. Après un examen de la carrosserie, elle a été informée que son véhicule était constitué de parties différentes de trois véhicules accidentés. En fait, la marque indiquée à l'arrière de la voiture n'était pas la marque originelle de cette voiture et ne correspondait pas au numéro de série de la voiture. Il n'y a que l'arrière qui a appartenu à une Honda CS. La nouvelle propriétaire est sidérée de s'être fait rouler de la sorte pour 8000\$. L'odomètre n'indiquait pas non plus le kilométrage de la voiture.

Ce cas n'est pas isolé, commente le président de l'APA. Dernièrement, Honda du Canada a même refusé d'appliquer sa garantie à une Civic récente qu'un membre de l'APA avait achetée chez Les automobiles Grande Allée à Saint-Hubert. Mais c'est la rue Saint-Jacques Ouest qui continue de venir en tête de la liste pour les infractions à la loi. Un seul des dix points de vente visités sur cette rue avait des étiquettes apposées sur toutes les voitures offertes en vente et trois commerces n'en avaient apposé aucune.

L'APA recommande de faire attention aux mises en vente aux enchères de voitures d'occasion destinées aux particuliers. Encan Auto Public, sis au 6540, rue Saint-Jacques Ouest, est un terrain de vente de voitures d'occasion durant la semaine et un encan d'autos durant la fin de semaine et vend alors aux particuliers des autos sans garantie, ce qui est illégal.

Sondage Sondagem sur la santé

Six Québécois sur dix trouvent exorbitant le prix des médicaments

Une majorité lie l'escalade aux profits «excessifs» empochés par les compagnies pharmaceutiques

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Près de six Québécois sur dix jugent le prix des médicaments exorbitant et le même nombre attribue cette escalade des prix aux profits «excessifs» empochés par les compagnies pharmaceutiques.

À l'heure où Ottawa marche sur des œufs en ce qui a trait à la révision de la loi sur les brevets pharmaceutiques, un coup de sonde effectué au Québec révèle que la population, excédée du prix élevé des médicaments, se montre assez favorable aux médicaments génériques.

Le sondage omnibus annuel sur la santé, réalisé auprès de 1017 Québécois par la firme Sondagem entre le 26 mars et le 3 avril dernier, démontre que seulement une personne sur cinq trouve le prix des médicaments raisonnable. Les gens de 55-64 ans — ceux qui dépensent le plus pour leurs médicaments — sont les consommateurs les plus irrités par le montant de leur facture à la sortie de la pharmacie.

Ce sondage démontre aussi que 62 % des répondants croient que les profits excessifs réalisés par l'industrie pharmaceutique sont la première cause de l'escalade du prix des médicaments. En moyenne, les Québécois ont affirmé avoir dépensé ces derniers mois l'équivalent de 35 \$ de médicaments prescrits. Ce montant atteint 61 \$ chez les personnes âgées de 55 à 64 ans. Ces résultats sont d'autant plus intéressants que le débat sur la protection des brevets pharmaceutiques a refait surface le mois dernier aux Communes, plaçant dans l'embarras le gouvernement de Jean Chrétien. Le gouvernement libéral a subi les foudres des députés du Bloc québécois après avoir évoqué l'idée de rouvrir cette loi qui protège les intérêts des fabricants de médicaments d'origine, massivement implantés au Québec.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, M. Gérald Tremblay, a même fait une sortie en règle fin avril contre le fédéral, l'accusant de créer «l'instabilité» au Québec en parlant de modifier la loi C-91

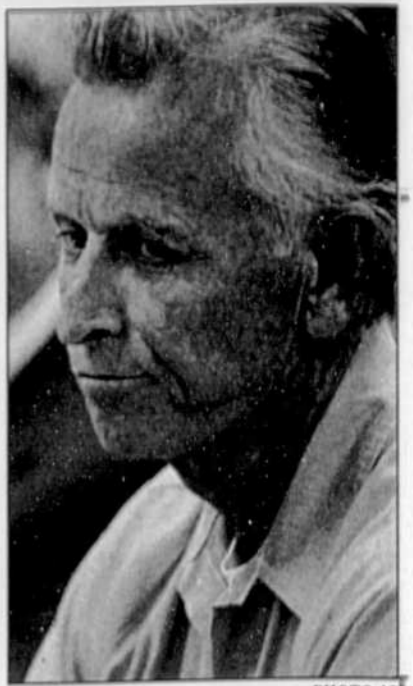
sur les brevets. Coincé entre l'opinion publique, fortement favorable à une baisse des prix, et les intérêts du Québec, Ottawa n'a pas osé remettre le pied sur ce terrain glissant, reléguant même sous le tapis, lors de son dernier congrès au début du mois, une résolution de ses militants prônant la modification de la loi et le recours accru aux médicaments génériques. L'industrie de produits génériques, qui fabrique des copies à bas prix de médicaments brevetés, est surtout installée en Ontario.

Malgré le net mécontentement populaire envers le prix des médicaments, très peu de gens connaissent toutefois la différence entre un médicament d'origine et un médicament générique. Pas même trois personnes sur dix (28 %) savent ce qui distingue ces deux catégories de produits. En dépit de cette méconnaissance, 57 % des répondants croient que les médicaments génériques sont de qualité égale aux produits d'origine et 67 % d'entre eux savent que les médicaments génériques coûtent beaucoup moins cher à l'achat. Pour l'heure, il semble que seule une part de doute quant à la qualité des médicaments d'origine subsiste dans la tête des consommateurs.

Malgré l'opinion sévère des consommateurs sur la marge de profit réalisée par l'industrie pharmaceutique, la moitié des répondants croient tout de même que le gouvernement doit aider ces compagnies, leur donner des subventions ou des crédits d'impôts. Et cela, surtout si une part importante de leurs profits sont réinvestis au Québec, si le siège social s'y trouve et si la recherche est effectuée en bonne partie par des chercheurs québécois.

Par contre, pas moins de 56 % des gens jugent trop longue la protection légale de 20 ans accordée aux compagnies productrices de médicaments d'origine pour vendre leurs produits de façon exclusive.

La marge d'erreur de ces résultats tirés du sondage Omnibus de Sondagem est de 3,1 %, dans 19 cas sur 20, permettant ainsi d'obtenir un seuil de confiance de 95 %. Plus de 1017 entretiens téléphoniques ont été complétés, permettant d'atteindre un taux de réponse de 63,9 %.



James Earl Ray, 25 ans plus tard.

Pas de libération anticipée pour James Earl Ray
«Je n'ai pas tué le Dr King»

Nashville (AFP) - Le meurtrier de Martin Luther King, James Earl Ray, s'est vu refuser hier à Nashville (Tennessee) sa première demande de mise en liberté conditionnelle depuis son incarcération il y a 25 ans, a-t-on appris de source judiciaire.

«Je n'ai pas tué le Dr King», a affirmé Ray, 66 ans, lors de son audition par la commission des libérations anticipées. Il a précisé avoir été convaincu à l'époque, en raison de la pression des médias, de plaider coupable par son avocat pour échapper à une éventuelle peine de mort. Il a été condamné à une peine de 99 ans de prison.

Ray, qui avait plaidé coupable en 1969 après son arrestation à Londres, était revenu sur ses aveux trois jours après. Il pourra formuler sa prochaine demande de libération anticipée en juillet 1999.

La mort de Martin Luther King, tué par balle le 4 avril 1968 à Memphis, avait provoqué des émeutes raciales dans tous les États-Unis.

La CSN annonce deux journées de débrayage dans 174 garderies

PRESSE CANADIENNE

Les travailleuses de garderie syndiquées à la CSN débrayeront durant deux journées consécutives, insatisfaites que du fait que l'augmentation de salaire de 1 \$ l'heure qui a été annoncée par le gouvernement ne touchera pas toutes les catégories de personnel.

La première vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a indiqué hier que la première de ces deux journées de débrayage aura lieu

ces jours-ci, à une date qui reste à déterminer. Le mouvement touchera les 174 garderies syndiquées à la CSN.

Les travailleuses de garderie syndiquées s'estiment flouées par le gouvernement qui, d'après elles, avait d'abord laissé entendre que l'augmentation annoncée de 1 \$ l'heure serait versée à tout le personnel oeuvrant dans les garderies, et non seulement aux éducatrices. Elles craignent maintenant que les cuisinières oeuvrant dans les garderies et les préposés à l'entretien

ménager ne bénéficient pas tous de l'augmentation de salaire. C'est donc pour appuyer cette revendication, ainsi que celle d'assurer à moyen terme un rattrapage salarial de 3,50 \$ l'heure, que les travailleuses vont une fois de plus débrayer. «Est-ce qu'on peut admettre qu'un gouvernement joue au yo-yo comme ça avec des travailleuses syndiquées? Le gouvernement se dégage de ses propres engagements», s'insurgeait Mme Carbonneau.

À son avis, les travailleuses de garderie conti-

nueront de jouir de l'appui de la population même si elles reprennent leurs moyens de pression après avoir obtenu partiellement ce qu'elles revendiquaient. «Le grand public est en mesure d'apprécier qu'au Québec, le respect de la parole donnée ça ne doit pas juste compter quand ça s'adresse à des banquiers. La population est en mesure de comprendre qu'on n'a pas d'autre choix que d'exercer des moyens de pression, malheureusement, pour faire respecter les engagements qui ont été pris à notre égard.»



À VENDRE

VOUS TROUVEZ DÉJÀ
CETTE MAISON REMARQUABLE,
ATTENDEZ DE VOIR SA COUR.

Ayant pour arrière-cour le centre-ville de Montréal, cette remarquable propriété du 1558, avenue Docteur Penfield, offre beaucoup à son futur propriétaire. Un emplacement accessible, un magnifique espace de 25 000 pieds carrés, un voisinage prestigieux et surtout l'élégance d'une architecture centenaire. Pour en savoir davantage, prière de joindre Francine Vincelette au 287-7362.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Frulla inaugure les bureaux du Conseil des arts et des lettres

LE DEVOIR

La ministre de la Culture, Liza Frulla, a inauguré officiellement hier le siège social du nouveau Conseil des arts et des lettres du Québec au 79, boulevard René-Lévesque Est dans la Vieille Capitale. Le bureau de Montréal est provisoirement situé sur la place d'Armes dans le Vieux-Montréal. L'un et l'autre emploient une cinquantaine de personnes.

Cet organisme créé en 1993 et entré formellement en activité le 1er avril dernier est en fait une société d'État consacrée au développement et à la diffusion des arts et il a à sa tête le président-directeur général Guy Morin.

Pour sa première année d'exercice, le Conseil a convenu de reconduire les subventions destinées aux organismes culturels recevant une aide au fonctionnement sans les ajuster à la hausse ou à la baisse. Cette disposition évite ainsi tout retard dans le versement de sommes qui assurent la survie de la majorité des organismes des arts de la scène, de la danse, des arts visuels, des périodiques culturels québécois, des artistes professionnels.

Cependant, depuis le 1er avril 1994, l'organisme a réuni plusieurs de ses comités d'évaluation qui ont recommandé l'acceptation de nombreuses demandes d'appui financier. Les membres du conseil d'administration doivent se réunir de nouveau aujourd'hui et demain.

En plus d'inaugurer les nouveaux locaux et de dévoiler le logo du conseil signé François Dallaire, le p.-d.g. a annoncé la tenue d'un concours public pour la production d'une œuvre d'art originale destinée à orner le hall du siège social. Les dossiers feront l'objet d'une présélection par un jury composé de deux experts du milieu et d'un représentant du Conseil. Trois artistes recevront ensuite une somme de 1000 \$ pour préparer des maquettes au nombre desquelles sera choisi le projet gagnant. L'œuvre devra être livrée avant le 25 novembre 1994 et son budget d'acquisition a été fixé à 15 000 \$. Les artistes désireux de participer à ce concours devront soumettre leur dossier avant le 30 juin. Renseignements: 1-800-897-1707.

M. Guy Morin a procédé aussi à la remise officielle du premier chèque émis par le Conseil. Il s'agit en l'occurrence de la première tranche d'une subvention de fonctionnement accordé par le nouvel organisme au Théâtre de La Bordée de Québec. Le directeur artistique Jean-Jacqui Boutet a reçu le chèque au nom de la compagnie.

Outre Guy Morin, les membres de l'exécutif sont les suivants: Jean-Claude Germain, vice-président, Elise Paré-Tousignant, Melvin Charney. Les autres administrateurs sont Marie Laberge, Jovette Marchessault, Guy Rodgers, Monique Mercure, Ginette Laurin, Gilles Maheu, Luc Plamondon, William Saint-Hilaire, Godefroy-M. Cardinal.

Création d'un territoire mohawk à Kanesatake

Ottawa désigne Michel Robert comme négociateur

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre fédéral des Affaires indiennes, Ron Irwin, a donné hier à un ancien président du Parti libéral du Canada, M. Michel Robert, le mandat d'établir un territoire mohawk autonome à Kanesatake, près d'Oka.

«Compte tenu de l'étendue de ses connaissances et de son expérience, je suis fort confiant que cette nouvelle série de négociations sera menée d'une façon beaucoup plus systématique et axée beaucoup plus sur des résultats que par le passé», a fait savoir le ministre Irwin, hier à Ottawa.

Réagissant froidement à cette nomination, le chef du Conseil de bande de Kanesatake, Jerry Peltier, prévient Ottawa que les Mohawks ne négocieront pas une «simple transaction immobilière».

«Il ne doit pas y avoir d'équivoque chez le fédéral, nous ne négocierons que sur la base de la revendication globale de la Seigneurie des Deux-Montagnes», a déclaré le chef Peltier à la Presse canadienne hier.

Ce territoire, que les Mohawks considèrent comme une propriété ancestrale, couvre plus de 5000 kilomètres carrés et englobe notamment l'aéroport de Mirabel.

«Au moins, a conclu le chef mohawk, nous pourrions recommencer à discuter».

Lucien Bouchard suivi à la trace: André Ouellet se pointe à Paris

«Nos relations n'ont jamais été meilleures», déclare Alain Juppé à son homologue canadien

MICHEL DOLBEC
PRESSE CANADIENNE

Paris — Six jours après le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, le ministre des Affaires étrangères André Ouellet a rencontré hier à Paris son homologue français Alain Juppé.

Le ministre canadien, venu assister à une grande conférence internationale sur la stabilité en Europe, s'est entretenu avec M. Juppé pendant environ 45 minutes, le temps de constater la convergence de leurs positions sur les grands dossiers internationaux, particulièrement en ce qui concerne Haïti et la Bosnie.

«Nous travaillons en très bonne intelligence», a déclaré le ministre Juppé, en soulignant que les vues canadiennes et françaises sont «très proches pour ne pas dire complètement identiques». «Nos relations, a-t-il ajouté, n'ont jamais été meilleures».

Hier, plus rien ne rappelait la tempête provoquée (au Canada) par le séjour parisien de Lucien Bouchard, d'ailleurs suivi pas à pas par une presse canadienne-anglaise de fort mauvaise humeur. Le ministre Ouellet a été un de ceux qui a dénoncé le plus durement la visite du chef de l'Opposition. Il était

même allé jusqu'à affirmer dans le *Globe and Mail* que le président François Mitterrand et le premier ministre Edouard Balladur avaient pris position en faveur de l'unité canadienne en janvier dernier devant le premier ministre Jean Chrétien.

Le leader souverainiste avait réagi en traitant le chef de la diplomatie canadienne de «mal élevé», car il n'est pas d'usage de dévoiler le contenu de ce genre de rencontre. On n'a pas su si MM. Ouellet et Juppé avaient discuté de cette supposée indécence. Toutefois, si l'incident a froissé le ministre français, rien n'en paraissait. M. Juppé a d'ailleurs nié avoir parlé de l'affaire la semaine dernière avec M. Bouchard, comme celui-ci l'avait laissé entendre. «Je n'ai discuté d'aucune déclaration par personne interposée», a-t-il dit, en rappelant qu'il avait également eu «un entretien très positif» avec le chef du Bloc québécois, M. Ouellet, très poli, n'a rien ajouté.

Un peu plus tôt, le ministre canadien avait eu un autre entretien de trois quarts d'heure avec le ministre de la Culture et de la Francophonie, Jacques Toubon, au Palais-Royal. M. Ouellet est aussi responsable du portefeuille francophone. Il rencontrait son homologue français pour la première fois.

Le ministre Ouellet est venu assister à Pa-

ris, avec une quarantaine de ses collègues, à la conférence sur la stabilité en Europe organisée par la France dans le but de prévenir les conflits entre les pays qui veulent entrer dans l'Union européenne. Celle-ci y invitera les États d'Europe centrale et orientale qui souhaitent se joindre à elle à régler avant toute chose leurs conflits frontaliers ou avec leurs minorités. Des tables de négociations régionales devaient être mises sur pied dans la foulée de cette conférence, qui pourrait déboucher dans un an sur la signature d'un «Pacte de stabilité en Europe».

Le Canada appuie cette initiative et compte apparemment mettre sa réputation de médiateur au service d'une des tables de négociations.

«Nous soutenons entièrement cet effort et nous espérons que cette démarche aura des résultats concrets et fructueux, a déclaré le ministre Ouellet. Le Canada sera prêt à collaborer à une des tables rondes qui pourraient être créées à la suite de cette réunion».



André Ouellet



Le premier ministre Jean Chrétien

Favoritisme: Chrétien gris comme neige

Ottawa (PC) — Selon certains, les nominations récentes de partisans libéraux connus aux postes de lieutenant-gouverneur de deux provinces prouvent que le favoritisme se porte bien à Ottawa, en dépit des dénégations du gouvernement de Jean Chrétien.

Mais plusieurs politiciens, universitaires et autres observateurs de l'extérieur s'entendent pour dire que le gouvernement Chrétien a généralement respecté sa promesse de baser ses nominations sur la compétence plutôt que sur la partisanerie.

Qui a raison? Tout dépend de la façon dont on définit le favoritisme. Le *petit Robert* le décrit comme «l'attribution des situations, des avantages par faveur et non selon la justice ou le mérite». D'après un tel critère, les critiques qui voient de la partisanerie derrière les récentes nominations de libéraux aux postes de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan auraient raison.

Le premier, M. Jim Kinley, est un

ex-candidat libéral défait à deux reprises, et son homologue de Saskatchewan, M. Jack Wiebe, un ancien organisateur libéral.

L'argument pourrait aussi s'appliquer aux autres nominations de partisans libéraux à différentes agences et commissions fédérales.

Par contre, ceux qui critiquent les récentes nominations n'ont pas fait la preuve qu'aucune des personnes nommées par le gouvernement Chrétien n'avait pas la compétence requise pour occuper son nouveau poste.

Et le gouvernement Chrétien a jusqu'à présent évité les scandales associés au favoritisme excessif pratiqué au cours des dernières années du gouvernement conservateur de Brian Mulroney.

Des écologistes, des représentants d'organisations de défense des droits des victimes et des spécialistes de l'immigration ont également félicité le gouvernement pour ses nominations dans leurs secteurs d'intérêt respectifs.

Des PME dénoncent les décrets de convention collective

Québec (PC) — Alors que la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) réclamait hier, en commission parlementaire, le renforcement des décrets de convention collective, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), forte d'un sondage réalisé auprès de 500 de ses membres, est venue proposer au ministre d'abolir complètement ces décrets qui régissent les conditions de travail de 125 000 salariés.

Devant ces avis pour le moins contradictoires, le ministre de l'Emploi, Serge Maril, a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de mettre la hache dans la loi.

«Mon intention n'est pas d'abroger la loi, c'est de la moderniser mais, a-t-il ajouté plus tard, ça ne veut pas dire que le fait de moderniser la loi ne remettra pas en question certains décrets déjà existant.»

Pour Pierre Cléroux, président de la FCEI, la loi sur les décrets, «un véritable carcan administratif», avantage injustement les grandes entreprises alors que les PME sont le plus important moteur de création d'emplois au Québec.

Les résultats du sondage réalisé auprès de quelques-uns des 17 000 membres de l'organisme montrent que près de 65 % d'entre eux sont d'avis que la loi sur les décrets ajoute de la paperasserie, 40 % qu'elle permet moins de flexibilité sur la question et, fait étonnant, près de 34 % croient que la loi les empêche d'employer plus de travailleurs.

Études d'impact environnemental

Des projets industriels jetés aux oubliettes

PRESSE CANADIENNE

La réalisation de projets industriels est parfois retardée, voire abandonnée par des entreprises québécoises en raison du temps pris par les gouvernements à en examiner la composante environnementale. Cette situation ne manque pas d'entraîner d'importantes conséquences économiques, conclut une étude menée pour le Centre patronal de l'environnement du Québec (CPEQ).

La firme Roche en vient à cette conclusion à l'issue d'une enquête menée par questionnaire auquel ont répondu 57 entreprises des secteurs des mines et métaux, de l'industrie forestière, des produits chimiques, de l'énergie et de la gestion des déchets.

Il importe de signaler que le CPEQ a été créé à l'instigation du Conseil du patronat du Québec pour faire la promotion des intérêts des entreprises en matière d'environnement. Sur les 57 entreprises sondées, 27 ont identifié des projets industriels dont la réalisation a été affectée par l'application de la réglementation environnementale.

ROBIC
DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS
55 ST-JACQUES MONTRÉAL, QUÉBEC H3Y 3K2
Tél: (514) 845-7074 Tél: (514) 845-8040
La maîtrise des intangibles

La famille.
Elle dure quand elle est tendre!
Avec l'international de la famille

Vient de paraître!

Précis pratique de grammaire française
Exemples tirés de la littérature québécoise

Précis pratique de grammaire française
Exemples tirés de la littérature québécoise

Précis pratique de grammaire française
Exemples tirés de la littérature québécoise

Précis pratique de grammaire française
Exemples tirés de la littérature québécoise

350 ARTICLES
400 EXERCICES ET CORRIGÉS
18 TESTS
Précis pratique de grammaire française
ISBN 2-921652-00-5 (576 p.)

les éditions de l'école nouvelle
166, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2X 1K9
Tél: (514) 875-8972
Div. Publication MAG S.I.C. inc.

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

J'en achète!

C'EST SÛR!

5 1/2 %
La première année

EN VENTE DU 24 MAI AU 1^{er} JUIN 1994

INFORMATIONS : 1 800 463-5229 ou (418) 528-1200

Québec

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

LE DEVOIR

LE MONDE

Le carnage rwandais

Ghali: «Nous sommes tous responsables»

L'ONU ouvre une enquête sur les tueries

La commission des droits de l'homme de l'ONU a demandé hier l'arrêt de toutes les violences au Rwanda et a nommé un rapporteur spécial chargé de déterminer les responsabilités dans les massacres qui ont fait 500 000 morts, selon des

estimations. Les 53 membres de la Commission ont adopté à l'unanimité une résolution condamnant le carnage. Ils estiment que des «actes de génocide ont pu être commis».

D'APRES REUTERS ET AFP

Le secrétaire général de l'ONU, Boutros-Boutros Ghali, a admis hier que la réponse à la crise rwandaise était un échec pour son organisation et pour la communauté internationale.

«J'ai échoué, c'est un scandale. Je suis le premier à le dire et je suis prêt à le répéter», a déclaré Boutros Boutros-Ghali au cours d'une conférence de presse à New York.

«C'est un échec non seulement pour les Nations unies mais aussi pour la communauté internationale et nous sommes tous responsables», a-t-il ajouté.

«C'est un génocide qui a été commis au Rwanda et plus de 200 000 personnes ont été tuées (mais) la communauté internationale discute toujours pour savoir ce qu'il faut faire». La bataille de Kigali a repris, l'émissaire de l'ONU poursuit sa médiation.

Sur le terrain, de violents combats entre le Front patriotique rwandais (FPR, la rébellion de la minorité tutsie) et les forces gouvernementales pour le contrôle de Kigali ont

repris hier, tandis qu'un émissaire de l'ONU poursuivait sa difficile médiation entre les belligérants.

Iqbal Riza, membre du département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, a rencontré hier à Gitarama (40 km au sud-ouest de Kigali), le gouvernement intérimaire mis en place après la mort, le 6 avril, du président Juvénal Habyarimana qui a précipité le Rwanda dans la guerre civile.

Les bombardements intenses, qui ont fait plusieurs victimes dans la capitale rwandaise, avaient retardé son départ pour Gitarama où ce gouvernement, dénoncé par le Front patriotique rwandais (FPR) comme une «clique d'assassins», s'est replié en avril devant l'avancée de la rébellion tutsie.

M. Riza, qui s'est également entretenu avec des officiers de l'armée rwandaise, tente d'obtenir des belligérants un accord pour le déploiement prévu par l'ONU de 5500 Casques bleus au Rwanda — contre quelque 400 actuellement — afin d'arrêter le génocide», selon le secrétaire gé-

néral de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali.

L'émissaire avait rencontré lundi, dans leur quartier général de Mulindi au nord du Rwanda, les leaders du FPR mais n'était pas parvenu à un accord avec eux.

Le FPR qui, selon un responsable militaire onusien, paraît en mesure de l'emporter assez rapidement sur les forces gouvernementales, est en effet décidé à ne pas se laisser ravir cette victoire possible par une intervention massive de l'ONU.

Le FPR estime que la nouvelle Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), dont le principe a été arrêté par le Conseil de sécurité, ne devrait pas compter plus de 2500 Casques bleus, qui lui semblent suffisants pour assurer sa mission humanitaire.

Le porte-parole de la MINUAR Abdul Kabia, joint par téléphone depuis Nairobi, a indiqué que l'intensité des combats avait baissé en cours de journée après des bombardements violents à l'intérieur de la capitale qui ont arrêté toutes les opérations humanitaires.

Après un long exil au Vermont

Soljenitsyne en route pour «sa» Russie

Cavendish (Reuter) — Vingt ans après avoir été arrêté par le KGB, déchu de la citoyenneté soviétique et contraint à l'exil en Occident, Alexandre Soljenitsyne a quitté hier sa retraite du Vermont, aux États-Unis, pour regagner sa Russie natale.

Le prix Nobel de littérature 1970 a quitté sa résidence avec son épouse Natalia et ses fils Ignat et Stephan. Ils devaient prendre l'avion pour Anchorage, en Alaska, puis Vladivostok.

Sa première escale russe a été Magadan, pour réapprovisionner l'avion en carburant. Jadis, sous l'ère soviétique, cette ville d'Extrême-Orient russe sur les rives du Pacifique a été la «capitale» du Goulag (Direction générale des camps).

Soljenitsyne, maintenant âgé de 75 ans, est sorti quelques minutes de la voiture conduite par un de ses fils et a posé pour les photographes. Il s'est refusé à toute déclaration.

«Mon fils (Ignat) a répondu à toutes les questions», a-t-il dit. Mais il a remercié un journaliste qui lui disait «bonne chance».

Soljenitsyne a passé les 18 dernières années pratiquement en ermite dans sa «datcha» du Vermont, aux côtés de son épouse et de leurs enfants, Ermolaï, 23 ans, Ignat, 21 ans, et Stephan, 20 ans.

Aucune direction ne mène à sa maison

Il parle peu l'anglais et ne donne d'interview qu'au compte-gouttes. «Vous ne pouvez pas aller là-bas», disaient les habitants de la ville à propos de sa résidence, lorsque des journalistes cherchaient à entrer en contact avec lui.

Dans le grand magasin de Cavendish, où un grand nombre de touristes de passages se sont enquis sur le lieu où habite l'écrivain, on voit même un panneau avec, rédigée à la main, l'inscription: «Aucune direction ne mène à la maison de Soljenitsyne».

En février dernier, l'ermite était apparu pour faire ses adieux à ses voisins de Cavendish, et avait prononcé un discours chaleureux en russe, traduit par son fils cadet.

«Vous avez eu beaucoup de compréhension; vous avez pardonné mon mode de vie étrange et vous avez même pris sur vous de protéger ma vie privée», leur avait-il dit.

Soljenitsyne s'est installé à Cavendish en 1976, deux ans après avoir été banni d'Union soviétique le 14 février 1974.

C'est à Cavendish qu'il a entrepris une tâche de titan, rédiger *La Roue rouge*, épopée en plusieurs milliers de pages sur la Révolution bolchevique. Il a terminé le quatrième et ultime volume en 1991.

Quant au Goulag, où il a été emprisonné sous Staline de 1945 à 1953, Alexandre Soljenitsyne, alors humble professeur de mathématiques, réhabilité en 1956, l'a décrit dans plusieurs ouvrages, dont l'un, *Une journée d'Ivan Denisovitch*, l'a rendu célèbre, et a pu être publié dans *Novy Mir* pendant l'ère d'ouverture du khrouchtchévisme, en 1962.

Il a ensuite écrit *La Maison de Matrona* (1963), *Le Pavillon des cancéreux* (1968), *Le Premier cercle* (1968) ou encore *l'Archipel du Goulag* (1973-1976).

L'un de ses derniers textes, à caractère politique, est paru en 1990 en pleine perestroïka: «Comment réaménager notre Russie?»

Pendant la guerre du Golfe

Les troupes US auraient été exposées à des armes chimiques

Washington (AFP) — Les troupes américaines engagées dans la guerre du Golfe ont été exposées à des armes chimiques irakiennes et probablement aussi biologiques, selon un rapport présenté hier au sénat américain.

Le rapport, présenté par le sénateur Donald Riegle (démocrate-Michigan), affirme que des dizaines de milliers d'anciens combattants de la guerre du Golfe ont été affectés.

Des responsables du Pentagone ont déclaré pour leur part qu'il n'existait pas de preuves corroborant l'hypothèse d'une exposition des troupes américaines à des attaques chimiques irakiennes. Ils n'ont en revanche pas exclu la possibilité d'une atteinte par des agents chimiques à la suite des bombardements alliés sur les sites irakiens d'armes chimiques ou biologiques. Une thèse qui a néanmoins été rejetée par un responsable de la CIA.

Le sénateur Riegle a accusé le Pentagone de retenir des informations sur l'exposition de militaires américains à des substances biologiques. En outre, selon le rapport, la plupart des combattants de la guerre du Golfe qui ont été affectés sont réticents à l'idée d'apporter leur témoigna-

ge par crainte de perdre leur emploi. Le rapport affirme que plusieurs dizaines de milliers de militaires ont été touchés et qu'ils présentent une série de symptômes pathologiques très variés connus sous le terme de «syndrome de la guerre du Golfe».

Ces soldats souffrent notamment de douleurs musculaires et articulaires, de problèmes intestinaux et cardiaques, de diarrhées, de pertes de mémoire et de fatigue.

Le rapport du sénateur Riegle fait état, en se basant sur le témoignage de soldats, de 17 épisodes au cours desquels des systèmes d'alarmes de détection d'armes et biologiques avaient été déclenchés par ce qui avait semblé être des attaques aux missiles ou aux roquettes, ou des explosions aériennes.

Des militaires présents sur les lieux ont présenté des symptômes caractéristiques, selon le rapport.

Dans de nombreux cas, lors de ces incidents, les soldats ont dit avoir éprouvé des sensations de brûlure cutanée ou oculaire, senti des odeurs d'ammoniac, ressenti des maux de tête et nausées, et par la suite, avoir craché du sang.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Pourparlers loin des caméras

Talioires (Reuter) — À l'écart des caméras et des micros, les dirigeants des trois factions bosniaques ont entamé leurs entretiens hier sur les bords du lac d'Anecy.

La police française a établi un véritable «cordon sanitaire» autour de l'Auberge du Père Bise, l'une des meilleures tables des Alpes, pour placer les belligérants et les médiateurs internationaux dans les meilleures conditions.

Au centre des discussions, qui s'annoncent en tout état de cause très difficiles, figure le partage de la Bosnie entre Musulmans, Serbes et Croates. Les premiers sont représentés par le premier ministre bosniaque Haris Silajdzic. Kresimir Zubak dirige la délégation des Croates de Bosnie. Le président du parlement serbe Momcilo Krajinovic et son chef de la diplomatie Aleksa Buha parleront au nom des serbo-bosniaques.

Les discussions ont commencé sans délai mais par l'intermédiaire des représentants du «groupe de contact» (États-Unis, Russie, Union européenne), a-t-on appris de source

proche des médiateurs.

Ces derniers refusent de parler au téléphone aux journalistes. Seul Haris Silajdzic est apparu quelques instants dans le parc de l'hôtel en fin d'après-midi pour lâcher quelques phrases sibyllines. «(Les entretiens) se déroulent comme nous l'avions prévu. Il ne s'agit que de consultations, d'un échange d'idées. Il n'y a pas de négociations. C'est juste un début», a-t-il dit. On souligne de source proche des médiateurs que ces derniers ne comptaient pas mettre tout de suite en présence les trois parties, qui ne se sont pas retrouvées face à face depuis une conférence en février à Genève.

Le groupe de contact devait rencontrer d'abord les Croates et les Musulmans, et ensuite les Serbes.

De source diplomatique, on rappelle que le groupe de contact cherche à imposer un cessez-le-feu de quatre mois et un nouveau partage de la Bosnie accordant 49% du territoire aux Serbes et 51% à la fédération croato-musulmane, récemment créée.

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

LES ANNONCES CLASSÉES

**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 16H00**

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **985-3344**
Télécopieur: **985-3340**

Conditions de paiement: cartes de crédit



101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

C.D.N.: Grand 3 1/2, calme. A saisir: cause départ, négociable, sans agent. 735-4192.

VIEUX-MONTRÉAL: 12.000 pi.ca., coin St-Pierre et St-Paul. Aubaine pour tous commerces. Idéal proprio occupant. 932-1630

103

**CONDOMINIUMS
CO-PROPRIÉTÉS**

C.D.N.: Spacieux 3 1/2, près U de M, h/p terrain, impeccable, privé, 85.000\$/172 app. Et 3 villas, vue panoramique: 1 St-Mari 55\$62M, 2 St-Barthélemy 55\$62M & 812M. Aussi St-Barthélemy, 55\$62M.

ILE-DES-SOEURS, Rénové, 3 c.c., 1 1/2 s.b., foyer, garage int. communiq. quant, bien éclairé. Sans intermédiaire. 159.500\$. 761-6706.

MONT STE-ANNE, Ski, golf, vue fleurie, 1 chambre, foyer, meublé 1 + v, 47.500\$. Québec 656-1491.

121

CANTONS DE L'EST

FRELIGHSBURG Chalet, 2 foyers, beau terrain, vue splendide, privé, 85.000\$/172 app. Et 3 villas, vue panoramique: 1 St-Mari 55\$62M, 2 St-Barthélemy 55\$62M & 812M. Aussi St-Barthélemy, 55\$62M.

HORS-FRONTIÈRES

ST-MARTIN, Antilles Françaises, 6 app. bat. US\$4200 mois/loc, US\$412M/172 app. Et 3 villas, vue panoramique: 1 St-Mari 55\$62M, 2 St-Barthélemy 55\$62M & 812M. Aussi St-Barthélemy, 55\$62M.

DE GASPÉ, Près Jarry, métr. 3 1/2-4 1/2 modernes, chauffés, eau ch. fournie, s/évac. 598-8212, 384-0203.

De Soledad 011(590)87 8313.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

DE MAISONNEUVE E. Près Radio-Canada, luxueux 3 1/2, poêle, frigo, lav./séch. intégrés. 522-9481, 642-1285.

FACE MÉTRO LAURIER, 700, Gifford, Grand 1 1/2 meublé, 360\$, 529-1614

MARQUETTE près BEAUBIEN, Gr 4 1/2-5 1/2, chauffés, près 2 parcs, services. Pas d'animaux. 274-9514

MÉTRO JARRY, rue Lajeunesse, grand 5 1/2 + s./lavage et c.c. au s./sol, boiseries, patio. Après 17h. 279-9308, 389-7474.

N.D.G., Melrose Monkland, 4 1/2, 5 1/2, chauffés, eau chaude, rénovés, grands. 488-5700, 595-0299. Voir concierge 4315 Melrose #20.

N.D.G., grand 6 1/2, ensoleillé, rénové, haut duplex, boiseries, foyer, entre lav./séch., bain tourbillon, rue Girouard, métro Villa-Maria, 960\$ non-chauffé. Claude, jr. 489-8872, jr. 486-8848.

N.D.G., Wilson, haut 6 1/2, rénové, 850\$ non-chauffé, foyer, lave-vaisselle. 488-5091

N.D.G., près métro Villa-Maria, haut de duplex, chauffé, 7 1/2, 750\$/mois. 485-9643

OUTREMONT ADJ. 7 1/2 chauffé, appart. 2 1/2 meublé. Libres. 738-3586.

OUTREMONT Duplex, 5 1/2 r-d-c, métro, chauff. électr., entr. lav./séch., boiseries, ensoleillé, 1er juil., 650\$, 270-8760.

OUTREMONT PRES LAURIER 3 1/2 et 4 1/2 à partir de 420\$ 277-0054

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffés. 849-7061.

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym., "sun deck". 277-5873.

OUTREMONT, grands 3 1/2, 4 1/2, chauffés, eau chaude, poêle/frigo, 565\$ et 595\$. 272-9162 en sem.

PLATEAU Face à 1 parc, 5 1/2 (2) 2) 695\$/3 1/2 (3e) 395\$, non chauffé. 524-0268.

PLATEAU MONT-ROYAL, rue Messier, 4 1/2, 3e, rénové. 425\$, 374-3997.

PLATEAU, Beau grand rez-de-chaussée rénové (env. 1300 pi.ca.), 2 pas du parc Lafontaine. Chauff. électr. non-compris, cour arrière, stationnement, tout confort, 900\$, libre. références exigées. 521-1298.

SOUS-LOCATION, Outremont, 6 1/2, meublé, équipé, métro. Juin, juillet. 272-9779.

ST-ANDRÉ près CHERRIER, Grand 6 1/2, 3 ch. fermées, ensoleillé, tranquille, 750\$/mois non-ch. Réf. 524-7647.

VILLE ST-LAURENT, Thompson 3 1/2-4 1/2, équipés, chauffés, près services. 333-1402.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

VILLERAY (Lajeunesse/Guilzot), 2ième étage, 3 1/2 + petit studio, 395\$ non-chauffé, 1er juillet. Pas d'entrée lav./séch. jour 398-7814, soir 458-4018

164

CONDOMINIUMS À LOUER

CENTRE-VILLE, St-Mathieu, grand 3 1/2, chauffé, climatisé, eau chaude, poêle/frigo, s/lavage. 426-3938.

QUÉBEC-MONTCALM: Condo 6 1/2 meublé, équipé, rénové, insonorisé, garage, chauffage, eau chaude, 1300\$. Début juin, 6 mois ou 1 an. Alice (418) 683-6749 (s.v.p. mess. répondre).

165

PROPRIÉTÉS À LOUER

N.D. DU PORTAGE, Coeur village, magnifique vue fleuve, unifamiliale, 3 c.c., 2 s/bains, Juillet à Août. Tél.: (418) 862-0640 (7h à 9h - 18h 21h).

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

VILAINÉ, BANLIEU OUEST DE PARIS Près gare et métro. Appart. 2 c.c., meublé. Pour 1 an, sept. à sept. 932-1630.

175

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ILES-DE-LA-MADELINE Maison à louer à la semaine, meublé au complet 400\$/sem. Semaines disp. juillet + août. (418) 986-2207.

176

CHALET À LOUER

ST-HIPPOLYTE Lac l'Achigan, 4 cc. tout équipé, accès lac, plage, très privé, 46\$. Jr. 272-2466, F.sem. 1-563-1658

251

BUREAUX À LOUER

OUTREMONT: 600 p.c., coin De l'Épée et Laurier, climatisé, 1er août, 900\$/mois. 733-1228.

275

LOCAUX À LOUER

VIEUX-MONTRÉAL - PLACE YOVILLE Rez-de-chaussée: 3000 pi.ca. avec s./sol, grande vitrine, idéal pour boutique, galerie, etc. Rénové: 932-1630.

301

OEUVRES D'ART

MAGNIFIQUES tableaux, directement du peintre connu Zéro Zao. 843-7712.

318

MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 685-4051. Les Aménagements F.B. Inc.

399

PERDUS/TRUVÉS

TROUVÉ TROUSSEAU CLÉS, coin Bern/Sherbrooke, côté nord-ouest. 284-4424.

435

RESTAURANTS, HOTELIERIE

BESON URGENT pour travail de cuisine. Spécialité cuisine californienne. Contactez Isabelle: 641-4040. Pour 2 restaurants: Chambly et Boucherville.

450

EMPLOIS DIVERS

COLPORTEUR voulant sauver la planète une porte à la fois, dans la région de Hull 220\$/sem. + bonus. Greenpeace à Ottawa: (613)562-1004. Aussi fermes et minoteries visibles sont encouragées à appliquer. Dem. Lisé.

530

COURS

ANGLAIS INTENSIF prof diplômé de McGill. Privé et semi-privé. 849-5484.

560

ENTRETIEN, RÉNOVATION

MAÇONNERIE, ciment, brique, Restauration Lazare Entr. 455-8803

MENUISIER feraît ouvrage de tous genres. Demander Claude: 387-0788.

RÉPARATION, RÉNOVATION, int./ext. Peinture et autres. 349-2678

575

DÉMÉNAGEMENT

A BAS COUP! Assurances incluses. Transport NCM. 944-9592.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

450

EMPLOIS DIVERS

DÉCÈS



PATENAUDE, PAUL

À l'hôpital Charles-Lemoyne, le 24 mai 1994, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Paul Patenaude, fils de feu Arthur Patenaude et de feu Avelina Patenaude. Né à Saint-Rémi, il fit ses études classiques et philosophiques à Joliette, avant de compléter ses études théologiques au Grand Séminaire de Montréal. Il fut ordonné prêtre en 1932. Il assuma consécutivement les responsabilités de professeur (1932) et de vicaire supérieur (1953) au collège de Saint-Jean. Il fut aumônier de la Congrégation de Notre-Dame (1953) à Saint-Jean et des Religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie (1956) à Saint-Lambert. Il fut curé de la paroisse Saint-Hubert (1959) avec responsabilité du vicariat forain de la région, puis de la paroisse Saint-Isidore (1962). Il était retraité depuis 1969.

Il laisse dans le deuil de nombreux neveux et nièces, ainsi que ses confrères du presbytère du diocèse de Saint-Jean-

LE MONDE

EN BREF

DU GALON POUR UN EX-FASCISTE

Rome (AFP) — Mirko Tremaglia, ancien combattant fasciste engagé dans les rangs de la République sociale italienne créée par Benito Mussolini, a été élu hier président de la Commission parlementaire des Affaires étrangères à la chambre des députés italienne. Mirko Tremaglia, 67 ans, s'était enrôlé à l'âge de 17 ans dans les rangs de la République sociale italienne, république éphémère créée par Benito Mussolini à Salò sur les bords du lac de Garde. Peu avant la fin de la guerre il avait été interné dans un camp avant de rejoindre en 1946 les rangs du Mouvement social italien (MSI), mouvement néofasciste qui forme l'essentiel de l'Alliance nationale dirigée par Gianfranco Fini. L'Alliance nationale est entrée au gouvernement et compte cinq ministres. M. Tremaglia membre de la direction du MSI dès 1954, avait créé les Comités tricolores italiens pour réclamer le droit de vote des Italiens de l'étranger.

SANAA NE PRENDRA PAS ADEN

Sanaa (Reuter) — Le gouvernement de Sanaa a décidé de ne pas essayer de s'emparer d'Aden dans l'immédiat afin de faciliter une tentative de réconciliation avec le Sud. «Nous ne marcherons pas sur Aden avant d'avoir épuisé toutes les solutions politiques», a déclaré hier le ministre du Plan, Abdel-Karim al Iryani. Toutefois, un correspondant de Reuter sur place affirme que les forces nordistes poursuivent leur avance sur Aden mais éprouvent des difficultés sur le front ouest et ne parviennent pas à progresser à l'est pour prendre la ville en tenailles. Le gouvernement de Sanaa négocie actuellement avec des éléments modérés du Parti socialiste yéménite (PSY) du dirigeant sudiste Ali Salem al Baïdh un règlement de la crise susceptible d'éviter l'éclatement d'un pays qui n'est unifié que depuis 1990, a déclaré Iryani.

L'OUA ACCUEILLE L'AFRIQUE DU SUD

Addis Abeba (AFP) — La république sud-africaine est devenue officiellement, hier à Addis Abeba, le 53e membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Une cérémonie a marqué, au siège de l'OUA dans la capitale éthiopienne, l'admission de l'Afrique du Sud, en présence notamment du secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim et du nouveau ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Alfred Nzo. Ce dernier a déclaré que la nouvelle Afrique du Sud entendait «travailler pour une véritable libération du peuple africain».

LE FBI A PIGNON SUR RUE À MOSCOU

Washington (AFP) — Le FBI va ouvrir en juin son premier bureau permanent à Moscou, a annoncé hier son directeur Louis Freeh, qui doit se rendre en Russie à cette occasion. Des agents du FBI sont détachés dans plusieurs grandes capitales, mais aucun ne séjournerait de façon permanente à Moscou. M. Freeh, qui témoignait devant la sous-commission du Sénat chargée des enquêtes, a également indiqué qu'à présent le FBI fournissait régulièrement au département d'Etat des renseignements sur les membres des organisations criminelles russes pour empêcher leur entrée aux Etats-Unis.



Les yeux bandés, de jeunes Israéliens ont manifesté hier devant le Parlement pour protester contre le manque de progrès pour retrouver les soldats israéliens détenus au Liban. La semaine dernière, des commandos israéliens ont enlevé le leader sunnite Mustafa Dirani pour en savoir un peu plus sur ces soldats dont certains manquent à l'appel depuis l'invasion israélienne du Liban en 1982. Le secrétaire général de l'ONU, Boutros-Boutros Ghali, s'est déclaré prêt, hier, à jouer un rôle de médiateur dans cette affaire d'enlèvement.

Arrestation mardi de colons armés à Gaza

La «Police du peuple» ne comprend pas l'anglais

Il y en a des problèmes lorsque des accords sont rédigés uniquement dans la langue de Shakespeare

PATRICE CLAUDE
LE MONDE

Jérusalem — Trois colons de Naama, petite localité d'agriculteurs juifs située près de Jéricho, ont été interpellés, mardi, en plein centre de l'enclave autonome alors que, «comme à l'ordinaire», insistent-ils, ils faisaient leurs emplettes sur le marché arabe. Mais ces colons, qui ne sont pas des fanatiques religieux, étaient armés.

Sommés, pour la première fois de leur vie, de décliner leur identité et de remettre les armes d'un policier arabe, les intéressés ont obtempéré avec retard: «Vous rendez-vous compte qu'il a armé sa kalachnikov et nous a mis en joue?», a raconté l'un d'eux.

Ils ont été détenus au commissariat, puis libérés une heure plus tard, sur intervention de l'armée israélienne, qui campe à côté du centre-ville. Leurs armes leur ont été restituées, avec, selon les militaires, «les excuses du chef adjoint de la police palestinienne». Outre, les colons ont crié au scandale, saisi les instances de leur «Conseil des localités juives de la vallée du Jourdain» et réclamé des mesures immédiates de protection. «Si Rabin ne fait pas respecter les termes de l'accord, a menacé David Levy, le chef de ce conseil, nous le ferons nous-mêmes.»

D'autant plus embarrassé par l'incident que Naama, comme la plupart des colonies de la vallée du Jourdain, est une implantation laïque et plutôt proche du Parti travailliste, au pouvoir, l'armée a déploré, dans un communiqué inhabituel, «l'arrestation non nécessaire de citoyens israé-

liens et la confiscation de leurs armes».

Commandant de la région, le général Ilan Biran a décrété la «fermeture complète» des voies d'accès et de sortie de Jéricho pour «au moins vingt-quatre heures, de manière à permettre à la police palestinienne de s'organiser et d'établir son autorité dans les termes prévus par les accords». Les Palestiniens, a expliqué un officier beau joueur, «pensaient que les Israéliens n'avaient pas le droit de circuler dans les zones autonomes avec leurs armes».

«Il faut leur pardonner, a-t-il ajouté, ils n'ont pas bien lu les accords du Caire et ses annexes.» De fait, ils ne les ont pas lu du tout, et pour cause. Comme nous le confiait l'un des chefs du Fatah «interieur», écarté il y a quelques mois des négociations avec Israël, «non seulement nos représentants de Tunis ont négocié tous les accords en anglais — une langue que peu d'entre eux maîtrisent dans ses nuances —, mais tous les documents ont été rédigés par les Israéliens dans la langue de Shakespeare...»

«Pis, ajoute ce notable, «c'est seulement maintenant, au vingtième jour de l'autonomie, qu'on se préoccupe de rédiger une traduction en arabe pour nos policiers». Les unités de l'Armée de libération de la Palestine (ALP), métamorphosées en «police du peuple», vont-elles découvrir que non seulement tout citoyen israélien peut circuler armé dans les zones «libérées» mais que jusque dans la synagogue de Jéricho, théoriquement sous juridiction palestinienne, les colons religieux — ils ne s'en privent pas — peuvent camper avec armes et bagages?»

Les mémoires de Soudoplatov contestées

Les vieux espions ne meurent jamais

SYLVIE KAUFFMANN
LE MONDE

Washington — Quel crédit faut-il apporter — 40, 50, voire 60 ans après les faits — au témoignage d'un homme de 87 ans dont le métier, sa vie durant, a été de désinformer et de tuer? Depuis la parution des Mémoires de Pavel Soudoplatov, maître-espion soviétique et acolyte de Beria, la question agite, dans les colonnes des grands journaux américains, historiens, éditorialistes, savants et lecteurs.

«Le monde de l'espionnage semble s'être enrichi d'une nouvelle maxime, ironise le *Wall Street Journal*: Les vieux espions soviétiques ne meurent jamais, ils écrivent des livres pleins de révélations sensationnelles dans l'espoir de gagner beaucoup d'argent.» Dans le *Washington Post*, Roald Sagdeev, un membre de la *nomenklatura* gorbatchévienne qui vit aujourd'hui aux Etats-Unis, relève cette phrase significative de Soudoplatov: «Mon jugement des gens et de leurs actes est toujours en accord avec la ligne du parti.» Au sommet de sa carrière, «essentiellement consacré à planifier et à exécuter des enlèvements ou des assassinats», souligne Sagdeev, Soudoplatov avait 20 000 hommes de main à son service.

Le chapitre qui, évidemment, a le plus choqué les Américains est celui qui accuse les grands savants nucléaires de ce pays — Robert Oppenheimer, en particulier — de trahison: ils auraient, selon Soudoplatov, sciemment contribué à transmettre à l'URSS de précieuses informations qui permirent à Moscou d'accélérer sa propre production de la bombe atomique. Or, aucun document, aucun recoupement, aucune source complémentaire ne viennent étayer ces graves accusations.

«Accusations contre de grands savants»

Les experts américains font le reproche unanime aux coauteurs du livre, Jerrold et Leona Schecter, de donner ainsi foi, «sans même les commenter, à des accusations gratuites et insultantes contre de grands et honorables savants», qui peuvent d'autant moins se défendre qu'ils ne sont plus de ce monde.

Les erreurs factuelles relevées ça et là n'aident pas à renforcer la crédibilité (tel savant accusé n'a jamais travaillé dans le laboratoire que lui attribue Soudoplatov), pas plus que des contresens manifestes sur d'autres épisodes mieux connus des historiens: ainsi, écrit dans le *New York Times* Adam Ulam, ex-directeur du Russian Research Center à Harvard, le traitement réservé à Edvard Benes, président tchécoslovaque avant et après la guerre, «n'est pas seulement difamatoire, il est absurde».

De même, poursuit le *New York Times*, Soudoplatov reprend «la justification soviétique inlassable et absurde du pacte germano-soviétique de 1939: que les puissances occidentales cherchaient à pousser Hitler vers l'Est». Finalement, relèvent les critiques, le maître-espion excelle surtout dans la description minutieuse des assassinats, comme celui de Trotski, qu'il supervisa personnellement.

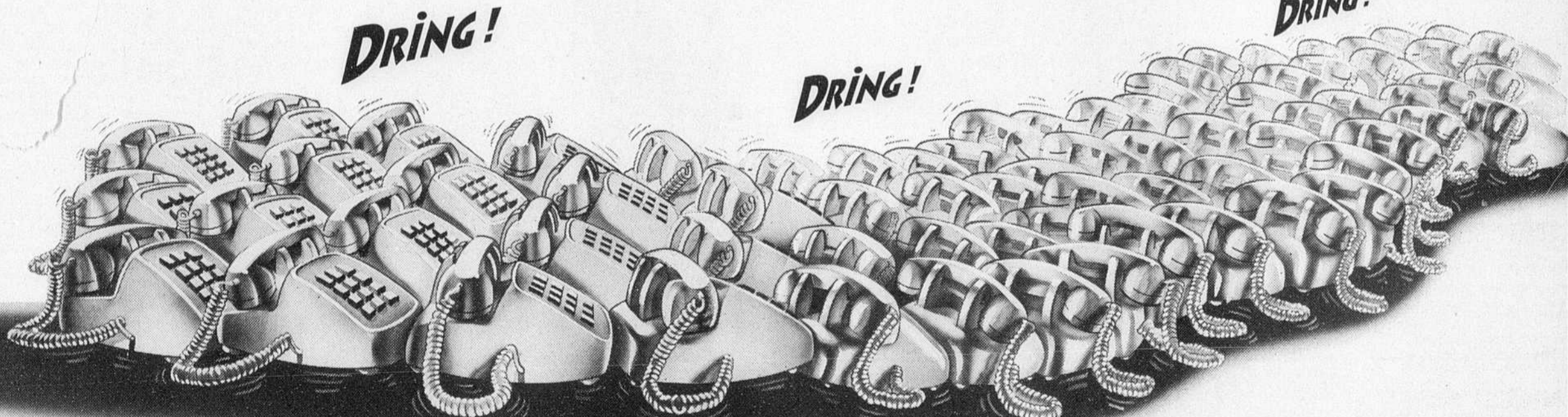
Bref, il y a quelque logique à ce que Pavel Soudoplatov se montre «plutôt généreux dans son évaluation de Beria, le plus féroce complice de Staline, même s'il fut aussi probablement le plus capable».

Évitez l'embouteillage du déménagement!

DRING!

DRING!

DRING!



Passez vite à votre magasin Téléboutique^{MC} Bell.

Suivez la bonne voie en passant rapidement à votre magasin Téléboutique Bell et évitez l'embouteillage du déménagement. Vous pourrez ainsi profiter du même service attentionné pendant cette période d'achalandage. Pour obtenir les adresses et les heures d'ouverture des magasins Téléboutique Bell, appelez au 1 800 361-9844. De plus, notre service à la clientèle est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h 30 à 16 h 30. Bell veille à la bonne circulation des communications.

Bell

É D I T O R I A L

L'énigme de la violence

François Brousseau

Avec au moins 200 000 et peut-être jusqu'à 600 000 victimes en un mois et demi, le Rwanda mérite la désignation de «plus grand massacre de la fin du XX^e siècle», expression que vient d'utiliser le ministre français de la Santé, de retour d'un voyage sur le terrain. Malgré toutes les interprétations qui «expliquent» en partie la tragédie, un mystère persiste toutefois, lancinant: celui de l'origine profonde de cette indicible violence.

En près de trois ans, la guerre de l'ex-Yougoslavie a fait quelque 200 000 morts. Le génocide des Khmers rouges au Cambodge, à la fin des années 70, entre un et deux millions de morts en quatre ans. Le chiffre est semblable pour la guerre du Viêt-nam. La guerre du Liban, «modèle», au cours des années 80, du conflit rampant, massacrant et interminable, 100 000 en 15 ans. La guerre d'Espagne, 700 000 en trois ans. Un peu plus loin dans le passé, l'horrible guerre de Sécession américaine, sur un territoire considérable, a tué 600 000 personnes. Il y a évidemment les deux guerres mondiales (10 et 50 millions de victimes respectivement), mais elles ont tué sur des périodes relativement longues, dans un grand nombre de pays à la fois, et beaucoup de soldats. Il y a le génocide juif (6 millions de victimes) et le génocide arménien (1,5 million).

Mais que dans un pays grand comme un mouchoir de poche (150 kilomètres sur 200), à la population comparable à celle du Québec, plus d'un demi-million d'individus (près de 10% de la population) périssent de combats à la machette en moins de six semaines, voilà qui dépasse l'entendement. Voilà qui nous propulse dans les annales universelles de l'horreur: une telle concentration de violence dans le temps et dans l'espace paraît en effet sans précédent.

Par sa férocité, par son caractère subit, généralisé, la folie sanguinaire rwandaise échappe aux catégorisations familières et confine à l'abstraction. Elle renouvelle — ne serait-ce que pour quelque temps — notre capacité d'indignation et d'étonnement. On a beau être blasé, blindé devant les tragédies à répétition qui envahissent les journaux et le petit écran, on reste interdit devant cette image d'une femme portant un bébé sur son dos, poursuivant puis massacrant à la machette

une autre femme portant également son bébé sur le dos; devant ce fleuve puant charriant des litanies de cadavres gonflés et mutilés d'enfants, de vieillards, de nourrissons...

Transe collective? Racisme délirant? Épuration ethnique poussée à son ultime conséquence? Réflexe de conservation porté à l'absurde? Il y a un peu de tout cela. Mais cette folie raciale et raciste, qui a poussé les extrémistes hutus au génocide des Tutsis, comment s'explique-t-elle?

Il y a la manipulation d'un pouvoir aux abois — celui des «ultras» Hutus — qui combine la menace («tu massacres ou bien tu es massacré») et l'argument racial fantasmagorique... Il y a le Tutsi génétique et le Tutsi imaginaire, également condamnés par la vindicte populaire et les injonctions radiodiffusées du pouvoir... Il y a le passé colonial, qui sans fournir l'explication première de l'actuelle folie vengeresse, l'a indéniablement attisée.

S'agit-il de «culture politique»? Ces gens sont-ils prédisposés au massacre? Pourtant, tout au long du XX^e siècle et jusqu'en 1959, il n'y a au Rwanda et au Burundi aucun précédent de massacre. S'agit-il d'une ignorance crasse de la démocratie? Pourtant, la bête immonde surgit parfois chez un peuple développé et cultivé, comme dans l'Allemagne d'il y a 70 ans. De misère matérielle ou de surpopulation?

Tous ces facteurs explicatifs ont leur valeur; ils éclairent une partie de l'événement et permettent de le rattacher à d'autres expériences tragiques. Mais la violence de masse et la barbarie restent fondamentalement un grand mystère; à chaque fois un événement singulier. Pourquoi Hitler? Pourquoi Staline? Pourquoi les Khmers rouges?

À ces irréductibles énigmes morales, à ces extraordinaires cas d'écoles, il faudra maintenant en ajouter un autre, non moins exemplaire.

Devant le Rwanda,

l'analyse raisonnée

est impuissante.

Le poids des principes

Jean-Robert Sansfaçon

D'aucuns parmi les militants canadiens pour le respect des droits de la personne ont dû être surpris, voire choqués par les propos du premier ministre de l'Ontario présentement en voyage d'affaires en Chine. Selon M. Rae, il ne sert à rien pour le Canada de lier commerce et droits de l'homme dès lors que le mouvement n'est pas suivi par les autres pays, comme c'est le cas pour la Chine. Après le massacre de la place Tiananmen, il y a quatre ans, les relations s'étaient considérablement refroidies entre la Chine et le Canada. Mais, pendant ce temps, d'autres pays en ont profité, a expliqué M. Rae.

Voilà des propos qui ont le mérite d'être francs: l'Ontario n'entend pas jouer les pures, elle n'en a pas les moyens. Pas plus que le Canada d'ailleurs, dont on voit poindre avec une netteté grandissante la nouvelle politique libérale qui consiste à dissocier commerce et droits de la personne.

D'ici quelques jours, ce sera au tour du président des États-Unis d'annoncer que son pays accepte de renouveler le statut commercial de la nation la plus favorisée accordé à la Chine. Un statut qui n'a rien d'un privilège, contrairement à ce que l'expression laisse croire, mais que M. Clinton menaçait tout de même de lui retirer si la Chine n'assouplissait pas sa politique à l'égard des droits humains.

Même si peu de progrès ont pu être constatés, on s'attend tout au plus à quelques mesures punitives mineures pour sauver la face sans compromettre les liens entre les deux pays.

Que faut-il conclure de tout cela? D'abord que la Chi-

ne, ce n'est pas Cuba ni Haïti. Avec 1,2 milliard d'habitants et un taux de croissance de 10% par année, la Chine connaît un boom économique extraordinaire.

Malgré la poursuite d'une politique d'État qui bafoue sans vergogne les droits fondamentaux reconnus par les démocraties capitalistes, la Chine prend rapidement le virage d'une économie de marché. L'ouverture à la technologie, à la culture, aux capitaux étrangers a déjà commencé à transformer la vie quotidienne des Chinois.

De là à prédire l'implosion prochaine du communisme autoritaire, il y a un pas qu'on ne peut pas franchir, mais qui semble inévitable à terme. Qu'une telle implosion ne soit ni aussi subite ni aussi sauvage qu'elle le fut à l'Est, ne doit-on pas plutôt nous en réjouir dans notre propre intérêt et dans celui des «masses» chinoises?

Si, au nom des droits de l'homme, les États-Unis décidaient de durcir leur position à l'égard de la Chine, les conséquences seraient dramatiques. Faute de liens étroits avec l'Ouest, de rapports quotidiens entre gens d'affaires, diplomates, politiciens, intellectuels, touristes, la Chine en serait vite réduite à consolider et étendre son propre empire économique et politique. C'est donc vrai, la Chine n'est pas Haïti et l'Occident doit la traiter avec tout le respect dû aux grandes puissances.

La lutte pour les droits humains ne doit pas être conduite d'une façon simpliste, à coups de menaces verbales entre puissances en manque d'influence. Si le sort individuel de dissidents chinois pèse de tout son poids dans la balance, celui des relations mondiales de l'avenir devrait peser au moins tout autant.

ÉPURATION ETHNIQUE AU QUÉBEC



OPINION

Les fermetures d'écoles, un cas de santé publique

RÉAL BOISVERT

Conseiller en recherche
Régie régionale de la santé
et des services sociaux
Mauricie-Bois-Francs

La Commission scolaire Samuel-de-Champlain, près de Trois-Rivières, aux prises avec des difficultés budgétaires certaines, a décidé récemment de procéder à la fermeture de trois écoles. L'une d'elles, située en plein territoire rural, est la seule école du village.

Voilà une mesure de rationalisation qui peut être justifiée d'un point de vue comptable. Sauf que, dans une perspective de développement économique et socio-sanitaire, cette décision est inacceptable. Elle est le fait d'une quinzaine de commissaires d'école, dont une majorité représentent des quartiers d'origine urbaine.

Ces derniers jouissent certes d'une autorité souveraine, mais ils n'ont pas examiné tous les mérites et tous les avantages liés à la concertation. Manifestement, ces personnes bien intentionnées évoluent à l'heure d'un passé révolu. Elles réfléchissent et agissent en marge des autres secteurs de la vie collective, alors que nous sommes à l'ère de l'interdépendance.

Une fermeture d'école, sous le prétexte de résorber, à court terme, un déficit d'opération courant, entraîne des conséquences innombrables sur les individus et les communautés. *A fortiori* quand il s'agit de la seule du village, la fermeture d'une école est la conséquence de la détérioration de la santé et du bien-être des populations locales.

La fermeture d'une école accélère la chute dramatique des populations. Les jeunes familles prennent le chemin de la ville et les nouveaux arrivants révisent leur projet de s'installer à un endroit dépourvu d'établissements scolaires.

La diminution démographique est accompagnée forcément d'un vieillissement de la population locale.

L'équilibre entre les générations jusque-là favorable à l'établissement de liens d'entraide, s'effrite. Les tensions accompagnant l'appauvrissement du village et la rarefaction des ressources et des services publics accroissent les problèmes sociaux. Les relations humaines deviennent plus difficiles et les problèmes de santé physique et mentale s'accumulent.

Les parents qui demeurent sur place assistent impuissants à la détérioration du milieu de vie de leurs enfants. Ils doivent se résoudre, entre autres, aux méfaits du transport scolaire prolongé. Certains enfants, obligés de passer environ une heure par jour dans un autobus, développent un véritable syndrome de la mouvance: perte du sentiment d'appartenance à leur milieu, diminution des heures consacrées à l'étude ou au jeu et désœuvrement.

Mieux encore, soumis à une exposition accrue aux accidents de la route, ils sont sujets pendant la durée du trajet à un déficit d'encadrement auquel ne peut absolument suppléer le chauffeur d'autobus. Enfin, ils sont exposés à des vapeurs de monoxyde de carbone qui à la longue ne sont pas inoffensives.

Comment ne pas redouter, dans ces conditions, qu'ils soient plus vulnérables au décrochage scolaire et qu'ils ne soient en moins bonne santé que leurs camarades choyés des banlieues?

La population du Québec s'émue avec raison d'une épidémie appréhendée de méningite. À l'annonce qu'un seul enfant est menacé par cette terrible maladie, des sommes importantes sont débloquées en vue d'établir de vastes campagnes de vaccination.

Sur les plateaux de la balance de la santé publique, quel est le poids du stress, du désespoir, de la détresse psychologique, de tous les problèmes de santé et de bien-être engendrés par la désintégration sociale et économique d'une communauté?

Toutes les écoles ne sont pas éternelles mais la fermeture de plusieurs est évitable. Du moins jusqu'à ce qu'aient été épuisées toutes les vertus d'une concertation réunissant les acteurs du monde municipal, de la santé, de l'économie et de l'éducation, les regroupements de citoyens et les représentants des parents.

Des propositions nombreuses mériteraient d'être étudiées comme celles ayant trait au partage de certains services administratifs. On dit que des économies appréciables seraient réalisées si les municipalités percevaient elles-mêmes les taxes scolaires.

Toutes les opérations menées dans les ministères ont-elles été harmonisées? Le gouvernement finance actuellement, dans le cadre de la réforme de la santé et des services sociaux, plusieurs organismes communautaires afin qu'ils se trouvent des locaux.

L'école, en devenant multifonctionnelle, serait mieux intégrée à son milieu. Elle serait non seulement un lieu d'apprentissage des mathématiques et de l'histoire mais, aussi, elle pourrait promouvoir les mérites d'une véritable vocation éducative.

L'existence de plusieurs écoles en milieu rural au Québec est actuellement menacée. Cette menace pourrait être l'occasion d'une reconfiguration salutaire des ressources publiques.

Elles pourraient donner lieu au développement des solidarités et de l'entraide, qualités essentielles à l'épanouissement collectif. On aurait tort de s'en priver, notre santé et notre bien-être en dépendent.

L E T T R E S

Autoroute électronique

On assiste depuis quelques mois à une véritable course contre la montre entre les entrepreneurs qui nous proposent chacun leur quincaillerie et leur technologie pour construire la fameuse autoroute électronique. Et à quoi servira-t-elle? A payer notre compte d'électricité? Comme si notre principal problème était de faire parvenir un chèque à Hydro?

Ou encore à choisir un film? Le plus dur sera sûrement d'en trouver un qui ne soit pas disponible au club vidéo, ni diffusé par les 200 canaux de télévision que le câble va nous fournir prochainement!

Avant de choisir la «quincaillerie» et d'y investir 26 millions \$ comme vient de le faire le gouvernement du Québec dans son dernier budget, il faudrait se poser des questions beaucoup plus fondamentales. Quels services réellement nouveaux cette autoroute nous apportera-t-elle dans notre vie quotidienne? Quels en seront les impacts sur les réseaux de services existants? Qui en contrôlera l'accès?

Comment garantira-t-on l'universalité d'accès?

L'autoroute de l'information est un projet trop important et critique pour le développement de la société québécoise, pour qu'on confonde vitesse et précipitation.

Philippe Le Roux
Montréal, 18 mai 1994

Jugement avant procès

Père Robillard, o.p., me voilà donc, par vos soins, devenu athée et léniniste! (LE DEVOIR, 14 mai 1994). Je m'étais habitué à ne pas réagir à ce genre de diatribe. Mais cette fois, votre jugement avant procès dépasse les bornes.

Vous croyez au Christ, moi aussi. Vous êtes attaché à l'Eglise, moi aussi. Prétendre que je n'ai pas la foi ne peut être qu'une calomnie. La foi est un don de Dieu dont nul ne saurait se vanter. Il faut plutôt en rendre grâce. Ce que j'ai fait en plusieurs occasions, notamment dans mes deux derniers livres, que vous critiquez sans même les avoir lus.

L'eussiez-vous fait que vous n'auriez pu, en dépit de nos divergences sur l'orientation actuelle de l'Eglise, en faire une critique aussi déformée. L'Eglise, cher père Robillard, n'est pas votre propriété. Il ne vous appartient pas d'en exclure qui ce soit. Vous ap-

partenez, c'est votre droit, à l'aile conservatrice (pour ne pas dire intégriste) de l'Eglise. Vous y êtes en compagnie de groupes connus, comme les Parents catholiques, le Mouvement scolaire confessionnel, un milieu prompt à l'excommunication.

Votre dureté m'autorise à vous rappeler que dans mon dernier livre, j'invoque ceux et celles que je considère comme l'aile marchande de l'Eglise à entreprendre le dialogue avec les gens de votre école de pensée (à ne pas confondre avec l'Ordre des dominicains dont vous faites aussi partie et où je compte plusieurs amis).

Pour sauver notre Eglise, il faut accepter de discuter de son orientation pastorale sur la place publique, comme cela s'est fait au dernier Concile. Sans cela, nous ne rétablirons jamais sa crédibilité auprès des jeunes générations. Ce n'est pas en nous excommuniant les uns les autres que nous rendrons témoignage de la Bonne Nouvelle.

La théologie catholique la plus traditionnelle enseigne que nous sommes frères dans le Christ. La correction fraternelle exige une certaine modération, mon cher frère.
Jean-Paul Lefebvre
Montréal, 17 mai 1994

À P R O P O S

... de survie des femmes

La plupart des femmes qui naissent aujourd'hui auront la possibilité, si elles le désirent, de devenir mère. À titre de comparaison, environ la moitié seulement des femmes nées à la fin des XVIII^e et XIX^e siècles avaient cette possibilité.

En effet, à cette époque, beaucoup de filles n'atteignaient pas l'âge de la puberté et parmi les survivantes, de nombreuses autres mouraient pendant la période de procréation, que les démographes font commencer à 15 ans et se terminer à 50.

Sur 1000 filles nées vers 1700, à peine 667 ont survécu jusqu'à l'âge de 15 ans.

Pour celles nées en 1861, les chances de survie

n'avaient pas beaucoup augmenté, puisque seulement 691 sur 1000 devaient atteindre l'âge de 15 ans. Ce n'est qu'au XX^e siècle qu'on a pu observer chez les femmes une amélioration sensible de la survie jusqu'à la vie adulte. Sur 1000 filles nées en 1921, 874 ont survécu jusqu'à 15 ans, comparativement à 956 de celles qui sont nées en 1951.

Alors que moins de la moitié des femmes nées à la fin du XVIII^e siècle ou au début du XIX^e ont atteint l'âge de 50 ans, peu de Canadiennes nées vers 1950 mourront avant cet âge.

Tendances sociales, Statistique Canada, H-93.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAFAÇON, LUCIE LACAVA

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Compressions budgétaires

La valeur aux livres

Les bibliothèques sont plus que des comptoirs de prêt

LOUISE GUILLEMETTE LABORY

Présidente
Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

Toute la société est confrontée à l'incapacité de payer de nos gouvernements, mais il y a des choix de société qui peuvent être considérés comme douteux puisqu'ils risquent d'hypothéquer l'avenir de nos enfants, non pas financièrement, mais intellectuellement et culturellement.

Prenez un exemple, parmi tant d'autres: les intentions de la Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu de «réorganiser» le service de bibliothèque de ses cinq écoles secondaires, jusque-là chacune sous la responsabilité d'un spécialiste en moyens et techniques d'enseignement (SMTE) formé en bibliothéconomie. Le plan de réaffectation prévoit la réduction d'un poste et le non-replacement d'un congé de maladie.

Les trois SMTE restant en poste s'occuperaient des cinq écoles. Une telle modification entraînerait bien sûr une diminution de service déplorable.

■ Aussi bien dire tant pis pour l'amélioration du français puisque les activités pour donner le goût de la lecture seraient réduites.

■ Tant pis pour la formation de base des élèves visant à les rendre autonomes dans leurs recherches d'information puisqu'on ne leur fournirait plus, au moment où ils en ont besoin, l'aide et les explications nécessaires pour comprendre, puis utiliser les sources et les supports d'information multiples et complexes.

■ Tant pis pour l'ouverture socioculturelle offerte aux élèves puisque l'organisation d'activités d'animation (invitation d'auteurs, de conférenciers sur des sujets d'intérêt pour les jeunes, etc.) disparaîtrait peu à peu.

Les bibliothèques d'écoles secondaires de Saint-Jean-sur-Richelieu, comme ailleurs au Québec, sont plus que des comptoirs de prêt, mais par certaines décisions administratives, c'est ce qu'elles risquent de devenir, malgré l'énergie des bibliothécaires qualifiés qui continueront à les animer tant bien que mal, partagés entre deux ou trois écoles.

Ce sont les utilisateurs d'information de demain, nos enfants, qui en souffriront. Est-ce vraiment un choix d'éducation à leur offrir? La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec répond non à ce genre de question et souhaite qu'aucun service essentiel direct aux élèves ne soit touché par les restrictions budgétaires actuelles.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Pré-court (pages éditoriales); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bernu (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Rachel Ducloux (commiss), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise La-chapelle, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements). LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Kirouac (directeur). LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (directrice de la production), Sylvain Darcy (directeur de l'information), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Christiane Vaillant. Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruellan. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgeois (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

Régions côtières de l'Est du pays

La pêche en eaux troubles

La juridiction canadienne dans le Nez et la Queue des Grands Bancs au regard du droit maritime international

ASSANE NDOYE
Étudiant à l'École
des hautes études commerciales

À l'indépendance du Canada d'établir une Zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles, une vive euphorie conjuguée à une absence de contrôle gouvernemental dictée par des prévisions scientifiques trop optimistes, allait engendrer un accroissement démesuré de l'effort de pêche et de la capacité de transformation.

Repoussés à l'extérieur de la nouvelle ZEE canadienne, les pays étrangers réorientèrent leurs efforts de pêche vers le Nez et la Queue des Grands Bancs dépassant souvent de loin les quotas fixés par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO).

Selon plusieurs rapports, cet accroissement phénoménal de la capacité de production et la surpêche étrangère dans le Nez et la Queue des Grands Bancs seraient à l'origine, entre autres, de l'effondrement des stocks de poissons de fond. Dans ces rapports, les bateaux étrangers tenus pour responsables ne sont pas «apatrides» et ne «battent pas des pavillons de complaisance» non plus. Il s'agit de navires appartenant à des pays membres de la CEE, qui ont la triste réputation d'être des écumeurs de mer.

Néanmoins, le Canada a fait son mea culpa. Il a reconnu que les prévisions scientifiques étaient erronées car elles avaient été établies avec une étonnante ignorance de la ressource, de son habitat et des rapports entre espèces. À cet effet, il a imposé un moratoire sur le poisson de fond (on vient de le prolonger) et paie un lourd tribut pour aider les populations affectées par la crise. Mais cette volonté canadienne pour la conservation d'une des plus grandes sources de protéine de l'humanité est sérieusement compromise au regard de la surpêche qui sévit à l'extérieur de sa zone maritime de 200 milles.

En effet, les subtilités offertes par une interprétation du droit international, donnent encore à certaines nations l'opportunité d'échapper les recommandations de l'OPANO. Elles légitiment leurs comportements par le principe de liberté de navigation et de pêche en haute mer.

Actuellement, environ 42 000 familles des régions côtières de l'Est du Canada sont désespérées. La pêche était leur principal moyen de subsistance. La province la plus affectée est incontestablement Terre-Neuve, où l'on retrouve plus de 26 000 de ces ménages. Pour eux, la pêche est à la fois gagne-pain, mode de vie et cul-

ture. Si la crise actuelle perdure, il sera inévitable de déplacer des familles entières, des villages entiers, des communautés entières pour empêcher leur désintégration. En effet, plusieurs localités de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Gaspésie sont largement tributaires de la pêche. À cet effet, il ne serait pas exagéré de qualifier la crise actuelle de calamité car les soubassements de l'architecture sociale et économique de ces collectivités sont durement secoués.

Le Canada, conscient de ces douloureuses conséquences, envisage de soumettre le Nez et la Queue des Grands Bancs à son autorité. La soumission de cette zone à l'autorité juridictionnelle canadienne serait souhaitable dans la mesure où le régime général qui lui est actuellement appliqué favorise la surpêche. Cependant, le Canada doit savoir que son pouvoir, bien que pouvant être discrétionnaire, ne doit être ni discriminatoire, ni arbitraire.

En demandant à tous les navires d'arrimer leurs engins de pêche, le Canada n'exproprie pas la ressource d'un quelconque État, ni ne s'en approprie. Il n'y a pas non plus extinction définitive

La province la plus affectée, Terre-Neuve, compte plus de 26 000 familles affligées par la crise actuelle.

de des activités de pêche; c'est plutôt une mise en veilleuse temporaire. D'ailleurs, le Canada ne pourrait pas étendre en permanence ses pouvoirs juridictionnels dans cette zone, qui est une composante de la haute mer.

La liberté de navigation n'est pas synonyme de vide juridique. Aucun État n'a le droit de mener en haute mer des activités qui portent préjudice à un autre État ou qui conduisent à l'extinction des ressources biologiques.

L'OPANO ne peut demeurer indifférente au litige qui oppose actuellement certains pays au Canada. Car en droit maritime international, la tolérance d'actes ayant lieu dans une zone dont on a la responsabilité et contribuant à l'épuisement des stocks dans un autre État, est une forme de participation à la violation de la souveraineté de cet État.

Selon ce même droit, tout État dont la stabilité des régions côtières repose sur la pratique de la pêche, bénéficie de droits préférentiels sur les ressources vivant à proximité de sa ZEE. Avec la surpêche, on ne parle plus de reproduction lente des stocks mais d'épuisement de la ressource.

L'urgence et la gravité de la situation légitimeraient le fait d'utiliser la force militaire pour survoler l'espace aérien adjoint, d'arrêter tout navire suspecté d'enfreindre le règlement et de dissuader ceux qui seraient tentés d'entraver l'exécution des directives fédérales.

Pour ne pas sacrifier l'avenir de ses populations côtières, le Canada doit aujourd'hui agir unilatéralement, tout en continuant les négociations. Les nombreux ballets diplomatiques n'ont pas encore abouti à des accords inter-



L'accroissement phénoménal de la capacité de production et la surpêche étrangère dans le Nez et la Queue des Grands Bancs seraient à l'origine, entre autres, de l'effondrement des stocks de poissons de fond.

nationaux tangibles. La situation est pressante parce que chaque fois que les bateaux étrangers capturent 1000 tonnes de poisson, c'est l'équivalent de 75 emplois que le Canada perd. L'urgence recommande donc une attitude ferme et un comportement dynamique et décisif des représentants canadiens parce que dans les instances internationales, les négociations sont souvent terminables et les compromis difficiles à trouver. Même en cas de consensus, les procédures de ratification sont parfois longues.

Une décision unilatérale du Canada d'étendre temporairement ses pouvoirs juridictionnels dans la bande ma-

ritime du Nez et de la Queue des Grands Bancs ne saurait être un défi à la communauté internationale. L'action est légitime en soi parce que soucieuse de protéger les intérêts de populations côtières essentiellement tributaires de la pêche.

Cependant, pour que son action soit plus crédible, le gouvernement est tenu de ne pas oublier sur les tablettes des conclusions du rapport Cashin, notamment la réduction du nombre des intervenants et le transfert de la capacité de production excédentaire vers les pays en développement.

En définitive, pour faciliter l'action gouvernementale, les différentes asso-

ciations de pêcheurs sont invitées à mettre en rade leurs divergences. L'objectif doit être commun car le fléau est le même. Dans ces situations difficiles, elles doivent unir leurs actions et jouer leur véritable rôle de groupe de pression. Les populations pour lesquelles elles défendent les intérêts ont des dénominateurs communs: endettement, désespoir, amertume. Si elles manquent à leurs obligations, la crise provoquera des bouleversements sociaux monstrueux et emportera dans son sillage des acquis qu'il sera difficile de récupérer. Ce sera le sabotage de plusieurs générations.

Filière québécoise pour criminels de guerre?

Un scoop manqué
Quand Le Devoir se fait l'émule de Allo-Police

JEAN-MARC LÉGER

À son premier coup d'œil à la une du DEVOIR, vendredi dernier, il m'a semblé que j'avais la berlutte. Il devait certainement y avoir méprise: j'ai eu le sentiment pendant quelques instants de tenir entre les mains un vieux numéro d'Allo-Police.

Que le journal ait cru posséder là une primeur (croustillant), voilà qui laisse rêveur. Ce scoop concernant des événements remontant à près de 50 ans (et connus de quiconque chez nous à suivi l'actualité de l'après-guerre, les débats à propos de Vichy, de la collaboration, des «réfugiés») n'appellerait qu'un haussement d'épaules apitoyé, si, à la faveur de cette «révélation», l'auteur de l'article, éminemment tendancieux, n'avait mis en cause de façon diffamatoire un certain nombre de personnes, décédées ou vivantes, en les associant crûment à un prétendu réseau de défense et de protection de criminels de guerre.

Le titre coiffant l'article, «Filière québécoise pour criminels de guerre», et le sous-titre, «Des collabos français furent aidés et protégés par d'éminents nationalistes canadiens-français», sont proprement inacceptables et indignes. Ils représentent, dans leur caractère sommaire, globalisant et venimeux, une éloquent illustration de la vieille technique de l'amalgame et constituent un parfait exemple de manipulation de l'information (si tant est que l'on puisse ici parler encore d'information). De

surcroît, c'est à l'endroit de la plupart des personnes citées une véritable calomnie qui pourrait appeler légitimement des prolongements judiciaires.

Pour le lecteur non prévenu, l'article ou plutôt les articles du sieur Bernard Plante conduisent à croire (j'ai pu le vérifier ces derniers jours) que toutes ou la plupart des personnes qui y sont citées ont fait partie d'un réseau pour protéger et sauver des criminels de guerre, ce qui suppose qu'elles connaissent les actes reprochés aux fugitifs, les condamnations qui les avaient frappés, la justesse de ces sanctions et que dès lors, elles s'en faisaient consciemment les complices.

Bêtise ou méchanceté?

Devant l'énormité de cette insinuation, on se demande s'il faut invoquer la bêtise ou la méchanceté, selon la formule célèbre. J'ai le sentiment très net qu'il s'agit des deux, à parts égales.

Étudiant à l'Université de Montréal à l'époque des faits, comme Camille Laurin, André Payette et plusieurs autres, je peux affirmer que nous ne sommes intervenus, surtout par des pétitions, que dans le cas du comte de Bernonville et de sa famille. Nous avons été, comme la plupart des personnalités citées dans le journal et comme des milliers de Québécois, abusés. Car ce sont bien des milliers de Québécois qui ont participé à un mouvement de sympathie et à une vaste campagne de solidarité, comme les journaux de l'époque en font foi, un courant qui rejoignait tous les mil-

lieux. De façon certes imprudente, puérile même à certains égards mais avec générosité, nous avons cru aider et protéger un homme injustement persécuté pour délit d'opinion. Notre bonne foi avait été surprise. Lorsque la vérité nous est clairement apparue, de façon incontestable, tout appui à de Bernonville a aussitôt cessé et s'est même transformé en indignation, chez les plus ardents défenseurs de la veille.

Il importe de disjoindre le cas du comte de Bernonville de celui des autres «collaborateurs» vrais ou faux, dont aucun ne bénéficie d'un pareil mouvement de solidarité, comme il importe de distinguer le petit noyau de fidèles de Rumilly de l'ensemble des personnalités québécoises qui ne s'engagent que dans l'affaire de Bernonville. Il convient ensuite d'avoir la tête sur les épaules, le respect des personnes, le sens du passé et des évolutions, toutes vertus allégrement ignorées par certains folliculaires de la presse québécoise.

Cette affaire de Bernonville aura été profondément malheureuse et elle nous invite à manifester à l'avenir la plus grande circonspection envers les réfugiés dits politiques. C'est là d'ailleurs une leçon qui en retirait le regretté Jacques Perrault, qui avait été l'un des avocats de Jacques de Bernonville, et le principal, au cours des derniers mois. Professeur à la faculté de droit, conseiller juridique de l'Imprimerie populaire (éditrice du DEVOIR), beau-frère d'André Laurendeau, Me Perrault était un brillant juriste et un homme généreux: il serait peut-être l'un des cofondateurs de

l'éphémère Rassemblement puis du Parti social-démocrate, ancêtre du NPD-Québec. M. Plante souhaitera peut-être l'inclure dans le réseau «de soutien aux criminels de guerre».

Il est désolant que des événements aussi pénibles que cette affaire de Bernonville servent aujourd'hui de prétexte à des journalistes en mal de scandale et à des apprentis chercheurs en quête de célébrité, pour assouvir je ne sais quelle frénésie anti-nationaliste, sans souci des réputations et guère plus de la vérité. Il est encore plus attristant, en l'occurrence, que LE DEVOIR ait consenti à servir de tribune à semblable entreprise.

Les archives parlent crûment

Il faut lire, et bien lire. Dans sa réplique à l'article du DEVOIR intitulé «Filière québécoise pour criminels de guerre» et «Certains se souviennent, d'autres pas», Jean-Marc Léger accuse l'auteur de condamner certaines personnes par association. Or, plusieurs acteurs de l'époque, comme M. Léger, plaident l'ignorance. C'est écrit noir sur blanc. Pour le reste, les archives de Robert Rumilly parlent et sans doute parlent-elles crûment. Faut-il les censurer?

Bernard Plante

ACTUALITÉS

Chrétien devra démissionner si le Québec se sépare, selon Manning

MANON CORNELIER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le premier ministre Jean Chrétien devrait démissionner si le Québec se sépare du Canada car il serait en conflit d'intérêts pour conduire les négociations subséquentes, a soutenu hier le chef réformiste Preston Manning lors d'un échange avec un groupe de journalistes.

«Il y aura un manque de confiance en M. Chrétien et son gouvernement pour conduire ce genre de négociations, en partie pour des raisons de conflit d'intérêts. Mais il sera aussi en difficulté s'il perd en défendant le statu quo», a-t-il déclaré.

A son avis, «il y a de bonnes chances qu'il faille tenir un nouveau scrutin» dans le reste du Canada afin de donner le mandat nécessaire au gouvernement fédéral.

Pour sa part, s'il devenait premier ministre, M. Manning serait prêt à négocier «dans le meilleur intérêt du Canada». Mais «je pense que les séparatistes peuvent être battus et je veux qu'ils le soient, que ce soit au Québec ou dans l'Ouest», a-t-il rapidement renchéri.

Chose certaine, il demeure un fédéraliste insatisfait. Et il croit qu'il faut assister à une forme quelconque de renouvellement de la fédération si on veut garder le pays uni.

«Si on en arrive à un choix entre le statu quo fédéraliste et le séparatisme, le statu quo va perdre», a-t-il prédit. «Je pense que ce gouvernement se dirige, comme un somnambule, vers une crise fiscale et constitutionnelle», a-t-il ajouté.

Il demande donc aux libéraux d'étaler leur vision du fédéralisme. Il veut aussi dresser une liste des questions difficiles que soulève la séparation, niant du même souffle avoir déjà concédé la victoire au Parti québécois lors de la prochaine élection et du référendum.

Interrogé sur l'utilité d'une liste semblable, il a soutenu qu'une liste assez longue pourrait mettre en évidence la complexité de la séparation. Cela pourrait, d'une part, calmer les Canadiens qui parlent de laisser partir le Québec et, d'autre part, effrayer certains Québécois qui croient que cela pourrait se faire sans trop de mal.

S'il demande au gouvernement d'étaler une nouvelle vision du pays, il n'est pas du tout pressé de décrire la sienne.

Chaque fois que les journalistes l'interrogeaient à ce sujet, il les accusait de vouloir l'entraîner dans le débat constitutionnel.

«Le fédéralisme est quelque chose de bien plus large que la constitution», a-t-il dit à plusieurs reprises.

M. Manning, lui, préfère une «nouvelle vision du fédéralisme» basée sur une approche économique, sociale et institutionnelle complètement «rafraîchie». Selon lui, la constitution en serait une partie mais pas le pivot.

Lorsque les journalistes ont soutenu que M. Manning voulait refaire la dernière campagne électorale qui portait justement sur ces différentes approches et qui avait conduit à sa défaite, il s'est rebiffé.

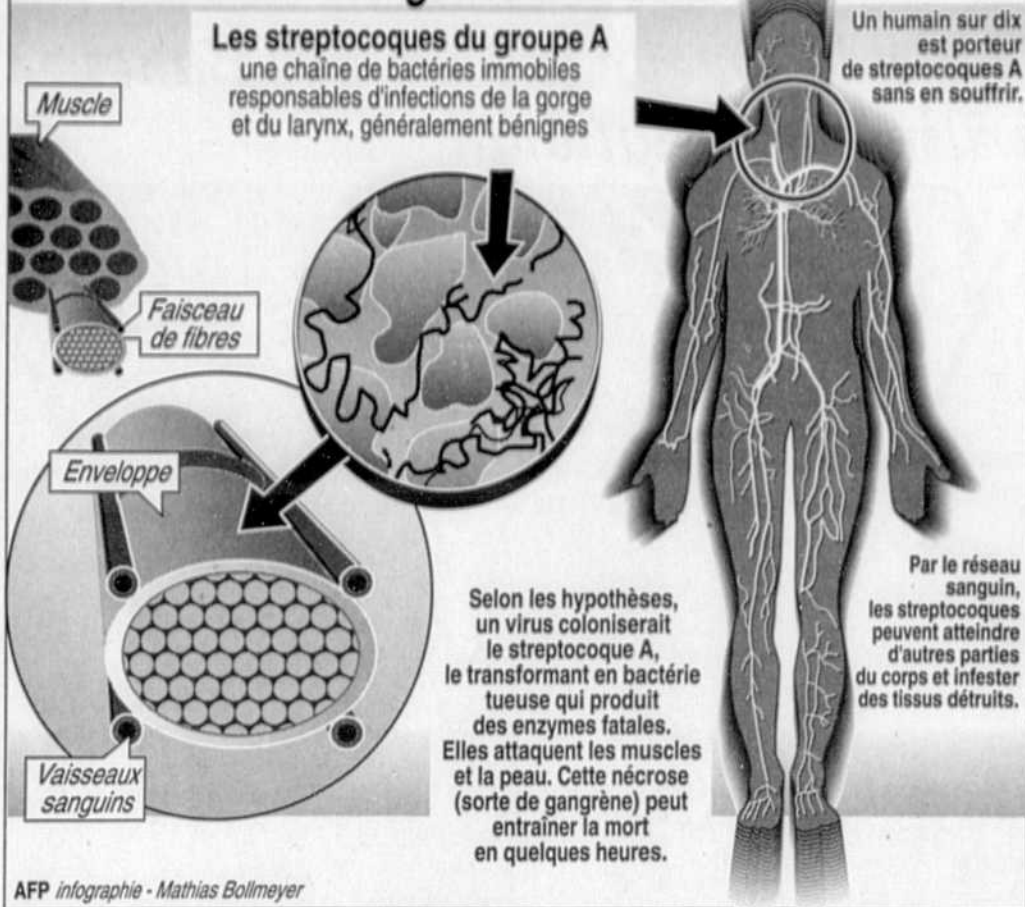
Selon lui, les différents projets de réforme des libéraux sont voués à l'échec et le fait que M. Chrétien promette d'offrir «un bon gouvernement» demeure insuffisant.

Tout au long de l'échange, M. Manning tentait d'éviter les réponses précises. Il a fallu un barrage constant de questions et d'interventions des journalistes pour l'obliger à éclaircir un tant soit peu sa position.

A la fin de l'entretien auquel assistait presque toute la presse anglophone mais où seulement deux journalistes francophones avaient été invités, M. Manning semblait lui-même surpris du chemin qu'on l'avait forcé à parcourir.

En fait, c'est à son corps défendant qu'il a dévoilé une partie de son jeu et son personnel tentait, après 45 minutes de discussions, de faire dévier la conversation sur autre chose.

Les bactéries "mangeuses de chair"



AFP infographie - Mathias Bollmeyer

BACTÉRIE Psychose

SUITE DE LA PAGE 1

La vague d'inquiétude qui frappe présentement le continent européen a pris son origine en Grande-Bretagne où les médias se sont emparés de cette histoire après l'apparition d'un nombre anormal de cas mortels dans le Gloucestershire au cours des trois derniers mois.

Depuis l'apparition des gros titres dans la presse, les centres de santé et les médecins britanniques ont été inondés d'appels téléphoniques alarmés. A un point tel que tous les membres de la communauté médicale essaient désormais de mettre un terme à ce qu'ils considèrent comme une psychose.

«La bactérie tueuse a mangé mon visage», titrait hier le quotidien à grand tirage *Star*, qui a interviewé un homme ayant eu besoin de greffes de peau après avoir survécu à la bactérie.

«Nous sommes en face d'une campagne d'incitation à la panique. Tous ceux qui souffrent d'un petit mal de gorge sont convaincus qu'ils ont attrapé la maladie», a déclaré un porte-parole du laboratoire national de recherche sur la santé publique.

D'autres réactions ont été entendues en Norvège, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande ainsi qu'au siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève.

Les responsables de la santé à Wellington ont déclaré que la bactérie était également active en Nouvelle-Zélande sous sa forme mutante. La bactérie peu dévorer la chair humaine et

les muscles au rythme de 2,5 centimètres à l'heure.

Les services sanitaires néerlandais ont rapporté de leur côté que la bactérie avait tué 21 personnes aux Pays-Bas depuis 1992. En Islande, on a dénombré deux morts en trois mois.

«Le nombre de cas est très faible, et ils sont répartis dans tout le pays. Ce n'est pas une situation d'épidémie», a cependant déclaré un porte-parole des services nationaux de santé et de protection de l'environnement. Mme Diana Martin, responsable au Centre de traitement néo-zélandais des maladies contagieuses, a précisé que l'affaire avait pris des proportions tout à fait ridicules.

Elle a souligné que cette maladie se traitait dans la plupart des cas avec de la pénicilline.

Des médecins norvégiens qui ont eu à s'occuper en 1988 de l'éruption de plusieurs cas pendant une période très courte ont dit que la bactérie semblait pouvoir vaincre sans difficulté les défenses naturelles de l'organisme.

En Allemagne, le ministère de la Santé a ordonné l'ouverture d'une enquête pour déterminer si des cas semblables avaient été identifiés.

De son côté, l'OMS a indiqué que cette bactérie avait été repérée depuis longtemps mais qu'elle n'avait fait l'objet d'aucune publicité avant la mise au jour des cas mortels du Gloucestershire.

Un porte-parole de cet organisme a estimé que l'origine de cette écosion subite de cas était difficile à déterminer mais que le manque d'hygiène pouvait constituer une explication.

PARIZEAU Avis d'experts

SUITE DE LA PAGE 1

Le chef péquiste reproche à M. Chrétien d'adopter la même attitude que «dans les derniers mois de Meech et lors du référendum de 1980». Or, la participation fédérale lors de ce référendum, selon M. Parizeau, «sert de précédent et établit la légitimité de la démarche» souverainiste.

M. Parizeau affirme que M. Chrétien ne peut pas participer à la fois au référendum et ne pas en reconnaître par la suite les résultats, s'ils sont favorables à la souveraineté.

Selon M. Chrétien, l'avis d'experts auquel se réfère M. Parizeau «dit aussi que le Québec ne peut se séparer du Canada sans le consentement du Canada». Le chef péquiste soutient que cette exigence ne se trouve nulle part dans le document.

Il est vrai que les experts affirment que le «droit à la sécession n'existe pas en droit international». Néanmoins, ajoutent-ils, «il n'existe pas non plus de règle juridique faisant obstacle à la sécession».

M. Chrétien mentionnait que «l'intégrité territoriale, c'est aussi l'intégrité du territoire canadien». Or, les experts disent que «le principe de l'intégrité territoriale ne (fait)

pas obstacle à l'accession à l'indépendance».

M. Parizeau signale que les experts prévoient d'ailleurs explicitement le cas où le Canada s'oppose à la sécession du Québec. «En l'absence d'accord entre le Canada et le Québec, écrivent-ils en effet, la réussite du processus conduisant à la souveraineté reposerait sur la capacité des institutions politiques québécoises d'instaurer et de maintenir, à titre exclusif, l'autorité publique sur le territoire du Québec.»

Les experts ajoutent que la sécession effective du Québec «serait considérablement renforcée par la reconnaissance de nombreux États tiers». Cette reconnaissance internationale «revêtirait une grande importance». C'est pourquoi, dit M. Parizeau, lui-même comme Lucien Bouchard, qui revient de Paris, que l'on multiplie les démarches à l'étranger.

Il demeure, et M. Parizeau en convient, qu'il faudra que le gouvernement du Québec et l'Assemblée nationale prouvent qu'ils exercent sur l'ensemble du territoire québécois l'autorité publique exclusive.

Un journaliste lui a demandé comment il y parviendrait. Les agents de la GRC, l'ar-

mée, les douaniers, les percepteurs d'impôt fédéraux, les milliers de fonctionnaires fédéraux œuvrant au Québec ne disparaîtraient pas par enchantement? Les experts cités par M. Parizeau écrivent dans leur avis: «La sécession serait considérée comme réussie si, durant un temps suffisamment long, les autorités québécoises parvenaient à exclure l'application du droit canadien sur leur territoire et, au contraire, réussissaient à y faire régner l'ordre juridique découlant de leurs propres lois et décisions.»

Ils ajoutent: «On ne pourrait admettre que le Québec a accédé à l'indépendance qu'en cas d'exclusion du contrôle des autorités canadiennes sur le territoire québécois.»

M. Parizeau a expliqué que c'est pour ces raisons qu'il faut huit à dix mois, entre la prise du pouvoir du PQ et le référendum, pour préparer l'accession du Québec à la souveraineté, dont le transfert des fonctionnaires fédéraux à la bureaucratie québécoise.

M. Chrétien, dit-il, ne peut pas empêcher des fonctionnaires fédéraux de venir travailler pour le Québec. «L'esclavage» n'existe pas au Canada, quand même, affirme-t-il.

BOUCHARD «Où est le problème?»

SUITE DE LA PAGE 1

Comme son collègue, M. Gauthier s'est dit persuadé que les Franco-Ontariens étaient, en grande majorité, opposés à ce que le chef du Bloc aille leur expliquer le projet séparatiste. Or l'ACFO «joue le jeu» de l'adversaire, a-t-il déploré: «Je ne trouve pas ça amusant du tout.»

Le député de Cochrane-Supérieur, Réginald Bélair, a de son côté parlé d'«erreur de jugement» de la part de l'ACFO, se demandant ce que M. Bouchard «irait faire là».

A l'ACFO, on s'expliquait mal une pareille levée de boucliers. Son président Jean Tanguay a expliqué que l'association avait pour politique de convoier, chaque année, le chef de l'Opposition officielle aux Communes, et qu'il n'était pas question d'annuler quoi que ce soit.

Des invitations ont aussi été lancées à Jean Chrétien, aux ministres fédéraux Diane Marleau, Michel Dupuy et Lloyd Axworthy, de même qu'aux leaders provinciaux Bob Rae et Lyn McLeod. Seuls MM. Bouchard et Victor Goldbloom, commissaire aux langues officielles, ont cependant accepté à ce jour.

M. Tanguay ne se fait pas d'illusions quant aux intentions du Bloc. «Nous sommes très conscients des enjeux. Mais est-ce qu'on va aller se cacher la tête dans le sable ou être des moutons et ne parler qu'aux gens que les gouvernements nous permettent d'écouter?»

Après des visites controversées à Washington, Paris et dans l'Ouest canadien, le chef du Bloc québécois doit quant à lui commencer à se faire au tumulte qu'il sème sur son passage. Demain, il se rendra à Shediac, à l'invitation de l'Association des municipalités du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre Frank McKenna a déjà fait savoir que M. Bouchard n'était pas le bienvenu dans sa province et a demandé à ses ministres de boycotter la rencontre.

Hier, en tout cas, le principal intéressé est resté de marbre.

Aux commentaires des députés libéraux, a-t-il répondu, «je n'ai pas vraiment de réaction. J'ai été invité, j'ai accepté, et j'irai. Où est le problème? Dans quelle sorte de société vivons-nous si c'est devenu un problème que de parler en public devant un groupe très important? C'est bien une démocratie, ici?»

S'il juge un peu excessives les remarques de M. Boudria, M. Bouchard considère néanmoins que les choses se passent «comme prévu», de manière «tout à fait saine, tout à fait correcte et tout à fait positive». Il vaut mieux, ajoute-t-il, que l'on fasse les gorges chaudes maintenant qu'au moment où les Québécois auront à déterminer leur avenir.

«Ce qui n'avait jamais été dit est en train de se dire. Ces réactions sont en train de s'enregistrer et de s'exprimer. Ce qui est important, c'est que le moment venu, les gens aient pu exprimer les sentiments négatifs ou de surprise qui ont pu les animer, réagir au choc de voir que tout à coup il y a des séparatistes qui se promènent en exprimant des idées séparatistes.»

Loin de reculer, le chef du Bloc compte au contraire profiter de son séjour au Nouveau-Brunswick pour dévoiler la politique de son parti en matière de relations entre un Québec souverain et les francophones du Canada.

Le document, a dit M. Bouchard, «n'invente pas la lune, mais on a fait un travail honnête de réflexion et on essaie de proposer quelque chose de réaliste. C'est surtout un engagement des souverainistes que nous sommes, une main tendue.»

Le leader souverainiste a souligné qu'un Québec indépendant disposerait de moyens financiers et d'institutions susceptibles d'aider à la survie et à la promotion de la cause des francophones du Canada.

VIE PRIVÉE Examen public

SUITE DE LA PAGE 1

mères expériences d'évaluation publique, ont suggéré les experts: les cartes d'identité (avec ou sans photo, ou plus globalement les moyens d'identification personnelle, avant que l'entreprise privée dicte ses choix aux citoyens); les projets du secteur des services sociaux de créer 17 systèmes d'information sur les clientèles (on songe à créer des fichiers régionalisés sur les maladies mentales, les délinquants, les personnes âgées, etc.).

L'évaluation sociale des systèmes d'information sur les personnes prend en compte une gamme beaucoup plus étendue que la seule protection des renseignements personnels: les effets discriminatoires, les impacts sur la vie des personnes concernées, les effets pervers sur l'économie, sur l'efficacité, les contrecoups sur l'organisation interne.

L'examen public peut se faire de différentes façons, à des degrés divers. La proposition la plus extrême va jusqu'à proposer un mécanisme qui se rapproche de celui du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Le ministre de la Justice, responsable de la loi, M. Roger Lefebvre, n'a donné aucune indication sur ses intentions à l'égard de ces recommandations. Si des modifications étaient proposées à la loi, une nouvelle consultation publique devra avoir lieu, ce qui reporte la discussion à l'automne sinon à l'hiver, du moins après les élections.

Les propositions concernant l'évaluation des technologies de l'information utilisées par l'Etat se présentaient ainsi:

■ La Commission d'accès à l'information suggère d'obliger les ministères à informer la Commission de tout projet de développement informatique susceptible de mener à la création de nouveaux fichiers de renseignements personnels. De la sorte, la CAI pourrait formuler des recommandations aux organismes pour s'assurer, au préalable et avant que des capitaux ne soient engagés, de la conformité de ce projet avec la loi. La Commission s'autoriserait alors à consulter elle-même les personnes et les organisations intéressées (comités de citoyens, associations de malades, confessions religieuses, etc.) pour éclairer son propre jugement.

■ L'Association de sécurité informatique de la région de Québec estime que cette proposition est inadéquate et ne ferait que transformer en dépôt de documents la commission qui serait débordée. L'ASIRQ recommande plutôt que la CAI fasse connaître au préalable ses exigences, élabore des guides, des politiques, des lignes directrices destinées aux organismes publics pour qu'ils intègrent ces exigences dans l'élaboration de leurs projets.

■ La société privée Progestaccés, qui vient en aide aux entreprises privées dans l'application de la loi sur la protection des renseignements personnels, propose d'aller plus loin et de forcer les organismes à produire pour chacun des projets une déclaration

d'impact social, publiée dans la Gazette officielle et dans un journal à grand tirage, avec la possibilité pour les citoyens de faire des commentaires.

■ Une large coalition d'organismes sociaux (santé mentale, sida, personnes âgées, femmes, syndicats) recommande d'aller plus loin: elle demande un moratoire sur les projets de systèmes d'information, en particulier dans le domaine de la santé, pour éviter que les citoyens soient placés devant des faits accomplis; une nouvelle législation qui va permettre l'évaluation sociale, politique, économique des systèmes d'information (sur informatique ou sur papier) avant qu'ils ne soient implantés; l'obligation dans cette loi de la tenue d'audiences publiques, un peu comme au CRTC ou au BAPE, de manière à ne pas laisser aux seuls bureaucrates et aux seuls informaticiens le loisir de décider, laissant à l'écart les premiers intéressés: les citoyens.

La consultation sur la loi d'accès a donné lieu à des débats peu animés, à la veille d'élections. En fait, cet exercice aurait dû se dérouler il y a déjà plusieurs mois. Le rapport sur la mise en œuvre de la loi, qui sert de base aux travaux des députés, a été soumis il y a déjà un an et demi. Les délais ont été si longs qu'un citoyen de Sillery, M. Alain Bayle, avait mis en demeure la Commission de la culture de l'Assemblée nationale, le 18 avril, de procéder dans les plus brefs délais. Le 3 mai, la tenue des audiences publiques a été annoncée.

C'est beau la vie

DONNEZ!

La Société canadienne
de la Croix-Rouge
Division du Québec

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE À LA CLIENTÈLE
• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE,
MONTREAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355